N°508 du 17 décembre 2018-Siège: 106 bis, Rue Ewo Ouenzé-Site:www.lepatriote-congobrazza.com:Tel. 06.664.18.19/05.578.72.05

LE PATRIOTE

Méfiez-vous de l'homme nu qui vous propose sa chemise.

Hebdomadaire d'informations, d'analyses et d'opinions

200 Frs

10e année

LE BARRAGE D'IMBOULOU MOMENTANÉMENT EN ARRÊT

D'après les techniciens, les pluies abondantes de ces derniers temps ont provoqué une surtension atmosphérique sur la ligne qui relie le barrage hydroélectrique d'Imboulou au transformateur Très Haute Tension de Ngô, dans le département des plateaux. Cette avarie ayant fait cramer les trois parafoudres a occasionné un retour sur le barrage d'Imboulou. Ainsi, ce barrage est en arrêt depuis lundi dernier, avec pour conséquence l'interruption de la fourniture de l'électricité dans toute la zone nord. Toute la Centrale n'est pas paralysée mais plutôt une partie de ses installations.

☞ 8

Questions orales au gouvernement

UN ESPACE POLITIQUE QUI FAIT VIVRE LA DÉMOCRATIE

☞ 3

Forum sur la retraite

DES RECOMMANDATIONS POUR MODERNISER LA GESTION DES CAISSES DE RETRAITE

☞ 7

Photo de famille à l'ouverture des travaux

Séraphin Ondélé

« TOUTES LES DISPOSITIONS DE L'ACCORD DE KINKALA SONT RESPECTÉES »

☞ 5

Guy Lionel Mayolas, président de la Fécofoot

« IL FAUT RÊVER ET CROIRE EN UN FOOTBALL PLUS PERFORMANT DEMAIN »

☞ 15

L'EXPLOITATION SAUVAGE DES FORÊTS DANS LES DEUX CUVETTES SUSCITE COLÈRE ET RÉPROBATION

☞ 9

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'Elevage ET DE LA PECHE**
-=-=-=-=-=-=-=-
CABINET
-=-=-=-=-
**CELLULE DE GESTION DES
MARCHÉS PUBLICS**
-=-=-=-=-

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité * Travail * Progrès

Avis d'Appel d'Offres - Sans pré-qualification

Avis d'appel d'offres N°: F-AON-001•MAEP-CGMP-BANANE-2018

Fourniture des véhicules tout terrain

Objet : **AVIS PUBLIC D'APPEL D'OFFRES**

1. Cet avis d'appel d'offres fait suite à l'avis général de passation des marchés paru dans le Bulletin Officiel d'Annonces des Marchés Publics n° 201 du 1310612018.
2. Le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche a obtenu du Gouvernement Congolais, des fonds, dans cadre du budget d'investissement exercice 2018, afin de financer le programme banane et plantain et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché n° F-AON-001-MAEP-CGMP-BANANE-2018 : Acquisition des véhicules tout terrain.
3. Le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir : les véhicules tout terrain ci-après :
   - un (1) véhicule poids lourd avec carrosserie (4x4), et
   - un (1) véhicule pick up, double cabine (4x4).
4. La passation du marché sera conduite par appel d'offres ouvert tel que défini dans le code des marchés publics, et ouvert à tous les candidats éligibles.
5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, secrétariat permanent de la CGMP, secretariatpermanentmaep@gmail.com et prendre connaissance des documents d'appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après : Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, rue Tréchot, nouveau bâtiment en bois à côté de l'hôpital Mère et Enfant Blanche Gomes, du lundi au vendredi de 09h00 à 14h00.
6. Les exigences en matière de qualification sont :
   • Etre en mesure d'assurer le préfinancement de 80 % du coût du marché;
   • Expérience générale : Avoir réalisé au moins un (01) marché similaire au cours des trois (03) dernières années ;
   • Expérience spécifique : Avoir réalisé au moins une (01) fois le même type de marché au cours des trois (03) dernières années.
7. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'appel d'offres complet en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-après Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, rue Tréchot, nouveau bâtiment en bols (rez de chaussée, porte N° 103 Cellule de Gestion des Marchés Publics, CGMPIMAEP) à côté de l'hôpital Mère et Enfant Blanche Gomes, du lundi au vendredi de 09h00 à 14h00, contre un paiement non remboursable de 125.000 FCFA.
8. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après : Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, rue Tréchot, nouveau bâtiment en bois (rez de chaussée, porte n° 103 Cellule de Gestion des Marchés Publics, CGMP/MAEP) à côté de l'hôpital Mère et Enfant Blanche Gomes, au plus tard le 4 janvier 2019 à 12H30.
9. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents à l'adresse ci-après : Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, rue Tréchot, nouveau bâtiment en bois à côté de l'hôpital Mère et Enfant Blanche Gomes, 1er étage, salle de réunion le 4 janvier 2019 à 13H30.
10. Les offres doivent comprendre une garantie d'offre d'un montant de 1.000.000 Frs CFA. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 90 jours à compter de la date limite de soumission.

Fait à Brazzaville, le 3 décembre 2018

Le Ministre d'Etat
Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage
Et de la pêche,

Personne Responsable des
Marchés Publics

Henri Djombo

Ministère des Finances et du Budget

CABINET

N° **3686** /MFB-CAB

RÉPUBLIQUE DU CONGO
Unité*Travail*Progrès

NOTE D'INFORMATION

****

Par note n°0729/MFB-CAB du 22 novembre 2018, le Ministre des finances et du budget a suspendu l'octroi des privilèges douaniers aux entreprises agréées à la Charte des Investissements.

Le rétablissement des privilèges est soumis au respect des dispositions de la loi n°6-2003 du 18 janvier 2003 portant Charte des Investissements, du décret n°2004-30 du 18 février 2004 fixant les modalités d'agrément des entreprises aux avantages de la Charte des Investissements, des lois de finances et des engagements pris par les bénéficiaires dans le cadre de leurs programmes d'investissement.

A ce titre, les entreprises doivent faire parvenir au ministère des finances et du budget, avant le 31 décembre 2018, entre autres, les documents justifiant le respect de leurs engagements en matière d'emplois (emplois déclarés, situation fiscale, déclaration annuelle des salaires, etc.), de cotisations sociales (CNSS), de réglementation de change, de transfert de fonds et de comptabilité tenue conformément au plan comptable OHADA ou à la réglementation sectorielle.

Cependant, sur instructions de Monsieur le Ministre en charge des finances, les privilèges déjà octroyés ne sont pas visés par la note sus-indiquée. Au cordon douanier, les marchandises flottantes importées par les entreprises avant le 22 novembre 2018 bénéficient de la clause transitoire, conformément à la réglementation douanière. Par ailleurs, les entreprises agréées à ladite Charte bénéficient d'une clause transitoire pour les déclarations fiscales du mois de décembre 2018. De ce fait, ces déclarations se feront conformément aux privilèges prévus par les dispositions de leurs conventions d'établissement.

Fait à Brazzaville, le 06 décembre 2018

Le Directeur de cabinet

Henri LOUNDOU

Questions orales au gouvernement

UN ESPACE POLITIQUE QUI FAIT VIVRE LA DÉMOCRATIE

Chaque séance de questions orales au gouvernement avec débat, à l'Assemblée nationale, est une occasion pour jauger le niveau de démocratie atteint par notre pays. Les Congolais ne boudent pas le spectacle qu'offrent les députés et les ministres sans se détester même si le 14 décembre dernier, l'échange entre les députés et le ministre d'Etat, ministre du commerce, des approvisionnements et de la consommation a failli s'éterniser n'eût été la présence du Premier ministre Clément Mouamba en vigilance accrue.

Au cours de cette séance pour le moins conviviale, quinze ministres ont répondu aux questions de vingt un députés. Cinq ministres éternels voyageurs n'ont pas participé à l'ultime séance de la session qui s'achèvera le 23 décembre du mois en cours. Naturellement, c'est le chef du gouvernement qui a ouvert la série aux cinq questions qui portaient entre autres sur la zone industrielle de Maloukou qui risquait de devenir un éléphant blanc, en ne réussissant pas à lui fournir l'électricité et l'eau courante dont elle a besoin pour faire fonctionner ses usines. La fibre optique aérienne exploitée avec Congo Télécom et qui serait confiée à un opérateur privé, les jeunes auditeurs de justice orientés au Cameroun, au Bénin, au Sénégal, en Tunisie et au Maroc en vue de former en magistrature des jeunes congolais.

Comme il est dévenu coutumier Clément Mouamba a répondu avec brio aux cinq questions sans atermoiements en s'appuyant sur des faits vérifiables et irréfutables. A titre d'illustration, il a montré la bonne foi du gouvernement à propos des usines de Maloukou qui manquent d'électricité pour faire aboutir le projet de société du Président Denis Sassou N'Guesso qui a fait de l'emploi de jeunes une préoccupation importante de son action politique. Le problème actuel est dit-il la connexion de ces usines à l'électricité. Toutefois, ce problème est bien suivi par le gouvernement a-t-il ponctué.

Le Premier ministre Clément Mouamba

S'agissant de la formation des jeunes auditeurs, le Premier ministre a dit que depuis 2013, le ministre de la justice s'attèle à la concrétisation de cette orientation du Chef de l'Etat à travers la signature du protocole d'accords avec les pays précités. En dépit de la situation économique morose que traverse le pays, le gouvernement a pu consentir des efforts pour envoyer ces jeunes auditeurs dans certains pays. Certes, il en reste, mais ils attendent leur mise en route pour le Maroc encore que la meilleure formation devrait se faire à Brazzaville où il y aurait plus de pratique sur le terrain.

Le ministre d'Etat, ministre du commerce, des approvisionnements et de la consommation, intervenant à son tour sur le stock de Saris Congo à propos de l'existence ou non de stocks de sucre invendus s'est laissé emporter par le soi-disant mensonge des députés qui auraient été confondus par un expatrié qui a rejeté l'information du député de Nkayi. Afin de mettre fin au jeu de ping-pong qui risquait de s'installer, le président de la majorité présidentielle à l'Assemblée nationale a demandé au ministre en charge du commerce de demander publiquement des excuses aux représentants du peuple. Cet incident clos, la séance des questions orales au gouvernement s'est poursuivie par la réponse du ministre des hydrocarbures sur les stations d'essence de la partie septentrionale du Congo.

A la faveur d'une lecture assidue du texte rédigé, le ministre des hydrocarbures a informé son auditoire sur le stock de carburant de la zone nord. Cette séance de questions orales au gouvernement a permis à l'opinion de se faire une idée sur ses gouvernants. Beaucoup de ministres ne se sont pas montrés à la hauteur de l'exercice et de la tâche qui leur incombe dans la mesure où le chapelet des maux qu'ils décrivent datent de leur prise de fonction. Aucun effort n'est consenti pour palier la souffrance des populations.

L'école reste une épine sous les pieds des différents ministres de l'éducation. Actuellement, avec la circulaire qu'ils ont cosignée avec l'APEEC, les députés sont submergés par les appels des parents d'élèves sollicitant des contributions financières pour leurs fils menacés d'expulsion. Le premier ministre en bon père de famille a suspendu cette circulaire qui a fait l'objet d'un rejet unanime.

La santé, autre préoccupation des Congolais a été abondamment au cœur des débats à propos du dysfonctionnement du C.H.U et dont la situation ne fait qu'empirer depuis plusieurs mois. Son plateau technique n'étant pas digne d'un Centre Hospitalier Universitaire Mme la ministre n'a fait que lire son texte sans apporter la moindre esquisse de solution. Du reste, tous les appareils du CHU sont en panne depuis plus de trois mois. Pas de réactifs pour faire les analyses. Au cours de cette séance, la ministre de la santé et de la population a reconnu que le centre hospitalier de Talangaï faisait plus de recettes que le géant C.H.U. Une honte !

L'électricité et l'eau autres goulots d'étranglement de la population sont passées au peigne feint. Les deux nouvelles sociétés crées font même pire que leurs devanciers. Energie électricité du Congo verse dans la surfacturation. Aucun service rendu, la ville est toujours dans le noir. La dégradation des routes est très avancée. Le cartonnage est envisagé afin d'empêcher le retour du massif forestier, a déclaré le ministre en charge des routes.

En définitive, le Premier ministre rassure tout de même que le gouvernement y travaille malgré la conjoncture économie difficile. L'espoir fait vivre dit-on. Alors croisant les doigts.

Martial Olami

LA PARABOLE DE L'ÉLÉPHANT

EN OBSERVANT LES ÉLÉPHANTS...

Loin de l'ambiance habituelle de la vie au village, j'ai goûté aux délices d'une vie sans heurts, au cœur de la forêt vierge, derrière mon grand-père. Il a voulu me rapprocher des éléphants, pour comprendre leurs comportements à chaque moment de la journée. Nous avons marché sur une distance difficile à évaluer, tant la piste était sinueuse. Dans cette arène, les endroits se ressemblent. Chemin faisant, mon grand-père ne cessait de répéter : «*bientôt nous allons arriver* », sans me dire réellement où nous allions. A la croisée des chemins, j'ai vu le vieil homme scruter la forêt, avant de me dire de le suivre par un geste de la tête.

Puis, subitement, il m'a commandé de m'abaisser, comme si un danger nous guettait. Je me suis exécuté sans hésitation. Ma curiosité m'a permis de constater que juste à côté, coulaient allègrement les eaux d'une rivière. Aussitôt après, j'ai vu les singes sauter d'une branche à une autre dans la cime des arbres. Puis, une sorte de tonnerre a rompu le silence qui régnait dans ce milieu incertain : « *c'est un barrissement d'éléphant* », m'a soufflé le vieux. « *Que sommes-nous venus faire ici, avec tes éléphants* », avais-je rétorqué le cœur battant la chamade, les jambes grelottant de peur. Quelques instants plus tard, j'ai aperçu une termitière géante se mouvoir en direction de la rivière. Plusieurs fois, l'énorme animal se mit à frapper sa trompe sur l'eau. L'émouvante scène dura longtemps. Puis, j'ai vu tout le troupeau descendre dans l'eau, pour amorcer la traversée de la rivière.

Mon cœur balançait entre le plaisir d'assister à cette scène émouvante, et la peur d'être en face de ces spécimens zoologiques dont le seul regard donne des sueurs froides. Toutefois, j'ai voulu comprendre ce geste renouvelé de l'éléphant avant la traversée. Et mon grand-père de répondre spontanément : « *mon petit, c'est tout l'intérêt de cette immersion au pays des éléphants. J'ai voulu te donner l'occasion d'assister la traversée d'une rivière par les éléphants. Tu as compris que dans la jungle, il y a aussi des lois ; et l'éléphant sait les respecter, malgré sa puissance. En frappant sa trompe sur l'eau, il avertit les maîtres des lieux de son arrivée et exprime sa volonté de traverser. Par ce geste, l'éléphant reconnait l'autorité des caïmans, hippopotames et crocodiles. Il ne profite pas de sa majesté pour tout faire à sa guise. Il observe la même attitude quand il doit traverser une savane, qui a aussi ses maîtres. L'éléphant n'a jamais voulu heurter la susceptibilité d'autrui*».

Une chose m'a profondément marqué de tout ce que j'ai vu et entendu : l'humilité de cet animal, en dépit des atouts dont il est doté.

Jules Débel

LA DECLARATION DU 12-12-75 ET SA PROPRIETE INOXYDABLE

Le mois de Décembre est significatif pour le parti Congolais du Travail (PCT) à plus d'un titre. Il rappelle la date de sa création, le 31 Décembre 1969, la naissance de son créateur, Marien Ngouabi. Mais ce n'est pas tout. Il fait référence également et surtout à une séquence exceptionnelle de son histoire connue sous l'appellation de la radicalisation de la révolution. Celle-ci est symbolisée par la déclaration du 12 Décembre 1975. Ou encore la déclaration du 12-12-75. Pour les membres et dirigeants du parti de l'époque et autant pour le pays entier, elle constitue un haut moment de courage et de responsabilité historiques dont a pu faire montre la direction politique du pays cette année-là.

Après une analyse lucide de la situation du pays marquée par des blocages de toutes sortes, cette direction politique sous l'impulsion de Marien Ngouabi président du PCT et président de la République, n'hésita pas à renverser littéralement la table. L'Etat-major spécial révolutionnaire composé de 5 personnalités succéda à l'ancienne direction avec pour mission principale de relancer le pays. Pour comprendre les raisons pour lesquelles la direction politique de l'époque, nous sommes en 1975, s'était fait harakiri, il convient de se reporter aux maux qui minaient le pays dont les principaux ont été épinglés dans la célèbre Déclaration. Mais il faut tout de suite faire observer que la direction politique n'a pas dissimulé sa responsabilité dans la situation de stagnation que connaissait le pays. Une véritable avancée dans la gouvernance du pays que des responsables reconnaissent publiquement d'être à l'origine de la «déliquescence» du pays. Un acte de haute facture qui ne s'est produit nulle part ailleurs dans la sous-région à l'époque.

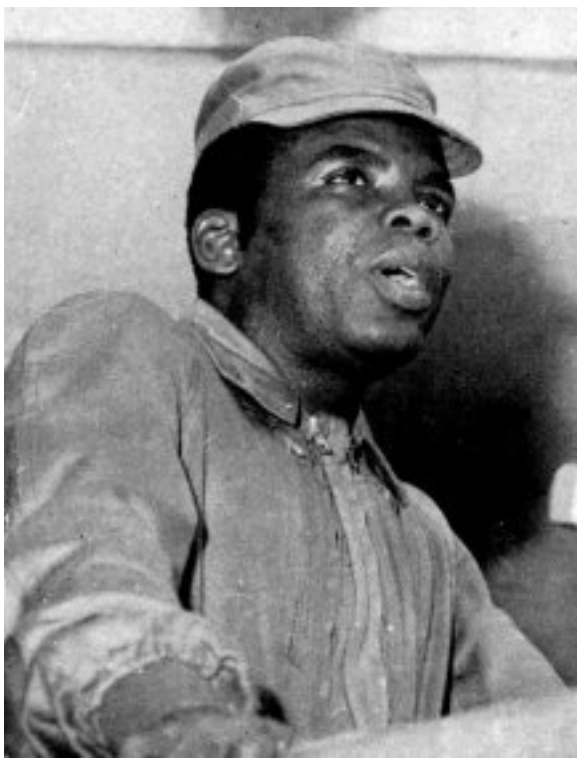

Les maux flétris par la déclaration

La déclaration a dénoncé l'incompétence et l'inconscience des cadres en soulignant la responsabilité du PCT et du gouvernement qui « étaient mal inspirés en confiant souvent la direction des entreprises d'Etat à des cadres techniquement peu qualifiés et insuffisamment expérimentés » La déclaration poursuit sur ce thème « Et lorsque ces choix portent sur des cadres qualifiés, ceux-ci se révèlent inefficaces ». Le goût du lucre qui se manifestait par la course effrénée aux avantages matériels n'a pas échappé au listing des antivaleurs dressé dans la déclaration du 12-12- 75. A ce sujet, elle fait observer que « les cadres se préoccupent avant tout de la satisfaction de leurs intérêts matériels » Poursuivant son analyse des facteurs de blocages du pays, la déclaration stigmatise les effectifs pléthoriques qui plombent les entreprises d'Etat. Elle y voit « le fait des responsables politiques et syndicaux soucieux de se constituer une clientèle à base subjective ». En parcourant ce document caustique à l'égard du pouvoir lui-même, à s'y méprendre, on pourrait croire qu'il est l'œuvre d'une opposition fruste et déterminée. Et pourtant, il émane d'une réflexion de la direction politique elle-même.

L'un des points forts du mono du 12 - 12 -75

Ce n'est pas ressasser le passé pour le regretter, encore moins pour souhaiter son retour mais c'est pour faire œuvre utile et d'honnêteté intellectuelle de reconnaître que sous le monopartisme, tout n'était pas que noir. Contrairement à une certaine idée répandue. La direction politique du pays à travers la déclaration du 12-12-75 et les conséquences qu'elle en a tiré, n'a fait qu'obéir à l'un des principes chers aux formations politiques se réclamant du progrès, en l'occurrence, l'autocritique. Lorsque les résultats de sa gestion se sont révélées médiocres et ont suscité par ailleurs une certaine moue du peuple dont elle était censée défendre les intérêts, la direction politique a recouru à ce principe afin de retrouver la performance. Ici, elle ne s'est pas limitée qu'à l'autocritique. Des personnalités politiques ont dû payer de leurs pratiques dénoncées dans la déclaration. A preuve, une nouvelle équipe de 5 membres au sein de l'Etat-major spécial a pris les commandes du pays en vue de la radicalisation de la révolution tiédie à cause des pratiques de l'ancienne direction politique. Il est vrai que sous la démocratie pluraliste, le problème aurait été réglé par des élections. Encore que ce procédé n'est pas toujours efficace. On a vu des électeurs portés pratiquement aux nues leur élu après que ce dernier ait été trempé dans un énorme scandale financier au su et au vu de tous.

Mais plus sérieusement, les maux recensés dans la déclaration du 12-12-75 n'ont pas varié depuis. On peut même affirmer qu'ils sont coriaces, ils ont la vie dure. Les discours officiels reviennent sur ces mêmes maux pour les flétrir avec une rhétorique nouvelle comme les antivaleurs. Mais à l'actif du pouvoir actuel, à l'instigation du président de la République, Denis Sassou N'Guesso, on perçoit une volonté, conjuguée à une détermination, à donner un coup d'arrêt à la prolifération de ces maux dans la société congolaise. Des textes de loi exprimant cette volonté se trouvent sur la table du parlement en vue de leur vote. Il faudrait bien que le caractère inoxydable de la déclaration du 12-12-75 cesse un jour. Apparemment, il n'est plus loin.

Laurent Lepossi

LIBRES PROPOS

POURQUOI UN FORUM SUR LA RETRAITE AU CONGO ?

La réflexion, comme on dit souvent, ne doit jamais s'arrêter. A fortiori dans un domaine aussi sensible que la retraite, les sachants en la matière devaient cogiter sans cesse pour améliorer de manière continue les mécanismes de prise en charge des personnes admises à faire valoir leurs droits à la retraite. Un moment qui doit cesser d'être vécu comme une descente aux enfers mais comme le point de départ d'une nouvelle vie, d'autant plus exaltante que l'ancien travailleur aura désormais la latitude de configurer sa vie selon sa propre vision des choses.

C'est tout le mérite du ministère de la fonction publique, de la réforme de l'Etat, du travail et de la sécurité sociale qui vient d'organiser à Brazzaville, du 13 au 15 décembre dernier un forum national sur la retraite, dans le noble souci d'assurer des lendemains meilleurs aux personnes du troisième âge qui, leur vie active durant, se sont efforcés de donner le meilleur d'eux-mêmes au service du développement de notre pays. Ceci aux fins d'une heureuse appropriation et traduction des faits de toutes les solutions susceptibles d'apporter une amélioration conséquente de la gestion des régimes de retraite au Congo.

Ce forum se justifiait d'autant que de graves dysfonctionnements, identifiés par les différentes missions de la Conférence interafricaine de prévoyance sociale (CIPRES) ne permettent pas de garantir efficacement aux personnes qui prennent leur retraite, c'est-à-dire celles qui se retirent de la vie active, des moyens d'existence décents en rapport avec les cotisations versées à cet effet.

Face à ces insuffisances et de l'avis même du vice-premier ministre, chargé de la fonction publique, de la réforme de l'Etat, du travail et de la sécurité sociale, M. Firmin Ayessa, « *il devenait impérieux de mettre en place, pour garantir une viabilité financière de notre système de retraite, des mécanismes innovants*».

L'état actuel de notre système de retraite exigeant une recherche inlassable de thérapie de choc, il était important d'engager « *une réflexion sur l'avenir de notre système de retraite, en recensant, au préalable, tous les maux qui le minent* ».

Il est par ailleurs intéressant de noter que toutes ces démarches se déroulent avec comme toile de fond la volonté du Président de la République de « *refonder la sécurité sociale pour qu'elle profite désormais à tous, notamment dans les circonstances de la maladie et de la perte du revenu principal* », dans l'optique de parvenir à une solidarité plus active, une équité renforcée et une justice sociale plus effective.

Cette volonté présidentielle, matérialisée dans la loi n°31-2011 du 15 juillet 2011, instituant le nouveau système de sécurité sociale ouvre la voie à ladite refondation qui inclut des innovations à apporter à la retraite et offre la possibilité d'instituer d'autres régimes obligatoires et non obligatoires visant à couvrir les aspects essentiels de la sécurité sociale.

En attendant de revenir plus amplement sur ces importantes assises dans nos prochaines livraisons, nous nous faisons le devoir de saluer l'importante moisson qui en est sortie, constituée de propositions pertinentes, de suggestions lumineuses, d'approches novatrices et de recommandations hardies.

Aimé Raymond Nzango

Site:www.lepatriote-congobrazza.com : E-mail : lepatriotecongo@yahoo.fr

Séraphin Ondélé

« TOUTES LES DISPOSITIONS DE L'ACCORD DE KINKALA SONT RESPECTÉES »

La sortie officielle du pasteur Ntoumi aura lieu après sa rencontre avec le ministre de l'intérieur, Raymond Zéphyrin Mboulou, a annoncé le président de la Commission ad' hoc mixte paritaire (CAMP), Séraphin Ondélé. Selon lui le Pasteur Ntoumi est libre de s'installer dans une localité de son choix. Dans cette interview qui fait office de bilan d'un an d'activités de la CAMP, Séraphin Ondélé constate que les engagements pris par les deux parties pour rendre irréversible la paix dans le Pool, sont appliqués à la lettre et produisent des effets escomptés sur le terrain.

Le Patriote : ***L'accord de Kinkala signé il y a un an, est-il respecté à la lettre par Ntoumi et le gouvernement ?***

Séraphin Ondélé : Belle et très bonne question. Sa réponse renvoie à l'examen des termes de l'accord du 23 décembre 2017. Cet accord prescrit au révérend pasteur Ntoumi, de cesser le feu et d'arrêter les hostilités. Ce qu'il a fait. Cet accord lui avait également demandé de faciliter le ramassage des armes détenues par les ex-combattants, de les remettre à la commission et aux institutions habilitées. Il y a eu 8007 armes, explosifs et minutions qui ont été collectées. Le troisième engagement de Ntoumi était de ne créer aucune entrave à tout processus conduisant au rétablissement de l'autorité de l'Etat, à la libre circulation des personnes, des biens et des services sur les rails les routes nationales et secondaires. Depuis un an la circulation est devenue effective et toutes les administrations publiques sont fonctionnelles dans le Pool. Vous constatez qu'à ce jour, le pasteur Ntoumi a tenu ses engagements.

L.P : ***Qu'en est-il du côté gouvernemental ?***

S.O : Signé sous l'impulsion du président de la République, l'accord est avant tout une volonté du gouvernement. Par conséquent, il n'a aucun intérêt à ce que l'insécurité se perpétue. Mais plutôt que la paix soit définitive pour que les projets de développement dans ce département s'exécutent normalement. Le gouvernement tient aussi au respect de ses engagements qui se déclinent en six points à savoir : Garantir la sérénité, l'application et le parachèvement du processus de paix. Après avoir créé toutes les conditions pour que la Commission ad' hoc que j'ai l'honneur de présider travaille, le gouvernement a mis en place tous les ingrédients nécessaires à la paix. La CAMP a travaillé et a atteint les résultats escomptés. L'accord demandait au gouvernement de garantir le processus de démobilisation et de réinsertion professionnelle et sociale des ex-combattants après le ramassage des armes. Nous avons fini de ramasser les armes. Conformément au plan qu'il s'est donné avec les partenaires, le gouvernement travaille à mettre en place toute la dynamique en vue de la réinsertion professionnelle et sociale des ex-combattants. Elle n'a pas encore démarré mais elle le sera d'ici là. Autre engagement, l'allègement progressif du dispositif militaire dans les zones de conflit, sous le contrôle de la commission ad' hoc mixte paritaire. Il est réalisé à 70%.

L.P : ***Pourquoi l'allégement du dispositif militaire n'est-il pas encore total ?***

S.O : C'est important d'autant que dans les zones de conflit, généralement on ne peut pas enlever immédiatement tout le dispositif militaire. Parce qu'il peut toujours y avoir des velléités de trouble à l'ordre public, velléités qui ne sont pas maîtrisées ici et là. L'accord parle plutôt de l'allègement progressif et non du dégagement de toute la force publique. On ne peut pas laisser une zone post conflit sans dispositif militaire. Un autre engagement du gouvernement est la réinstallation des populations dans leurs localités d'origines. C'est fait.

L.P : ***Vous concluez donc que l'accord est bien exécuté ?***

S.O : Vous constatez que cela est effectif. Donc les deux parties ont tenu leurs engagements. Ce qui reste à faire est que le gouvernement amorce le dernier volet de l'accord : Démobilisation-Réinsertion. Car si ces gens ne sont pas réinsérés, il peut y avoir des velléités de raquettes et de troubles à l'ordre public. Il faut prendre le mal à la racine dans cette zone post-conflit. Et le mal qui a provoqué les problèmes dans cette zone c'est que les gens n'ont jamais été très bien réinsérés.

L.P : ***4 mois d'arriérés de primes justifient-ils les tensions de trésorerie qui ralentiraient le travail de la CAMP ?***

S.O : Non. C'est vrai que la crise est connue, mais la Camp n'est pas en veilleuse. Elle a un calendrier qui se décline en plusieurs points. La grande activité pour laquelle nous nous attelons, c'est la sortie du pasteur Ntoumi. Elle devrait être concomitante à la rencontre entre Ntoumi et le ministre de l'intérieur. Nous travaillons à ce que cette rencontre ait lieu. Toutes les conditions sont réunies. Juste le temps de régler quelques détails. Car, la commission mise en place par le gouvernement et Ntoumi a travaillé. Il est bon que les deux parties prennent le relai. Qu'elles se retrouvent et discutent des questions qui ne sont pas du mandat de la commission. La rencontre aura lieu dans quelques jours.

L.P : ***Au-delà des non-dits, peut-on conclure que c'est cela qui retarde la réinstallation comme souhaité de Ntoumi à Mayama ?***

S.O : Le pasteur Ntoumi est un citoyen libre. Il peut s'installer où il veut. Il n'y a aucune entrave à sa volonté de se réinstaller à Mayama. Nous avons ciblé Mayama qui abrite de nombreux symboles de l'Etat pour organiser la rencontre du Pasteur avec le ministre de l'intérieur. S'il désire s'y installer, c'est sa volonté et sa liberté. Au-delà, cette rencontre peut avoir lieu à Kimba, Kindamba ou Vindza selon la décision des deux autorités.

L.P : ***Entretenez-vous des contacts avec Ntoumi après la rencontre de Mihété ?***

S.O : Bien entendu. Je suis en contact permanent avec lui à travers ses représentants, tous les jours. Si j'ai une préoccupation, je le tiens au courant. S'il a aussi une préoccupation, il me la partage. Le processus de paix est irréversible. Le pasteur Ntoumi m'a dit devant toute la délégation à Miheté que pour lui, la guerre fait partie du passé. Et qu'il n'en veut plus. Il a dit qu'il en a souffert, le Pool et le Congo tout entier également. Il m'a dit que s'il s'est trompé, il ne se trompera plus pour la énième fois.

L.P : ***Que retenir en définitive sur la paix dans le Pool 12 mois après l'accord de Kinkala ?***

S.O : La paix est irréversible. Le gouvernement a mis les moyens pour le ramassage des armes. Il faut que le pays se développe. Et la paix en est le facteur déterminant. J'ai la parole du révérend pasteur Ntoumi. Il attend sa sortie. Les premières prescriptions contenues dans l'accord ont été accomplies. Il ne reste plus que sa rencontre avec le ministre de l'intérieur pour que les questions qui n'intègrent pas le mandat de la CAMP soient traitées. Les deux parties ont tenu leurs engagements. Il ne reste plus qu'au gouvernement à amorcer la réintégration. C'est justement ce qui se fait, en terme de préparation. Comprenez que toutes les dispositions de l'accord de Kinkala sont respectées et la paix est irréversible.

Propos suscités par Ernest Otsouanga

LES NOTABLES ET RESSORTISSANTS DU POOL EXHORTENT DOMINIQUE NKOUNKOU A LA RAISON

Le livre intitulé « Le génocide des Laris au Congo » de Dominique Nkounkou, ne cesse de susciter des réactions de la part des différentes composantes de la communauté nationale. La dernière réaction en date vient de l'Association des Notables et Ressortissants du Pool (ASSONOREP). Dans une déclaration rendue publique à cet effet, l'association a exhorté l'écrivain Dominique Nkounkou à la raison et à venir vivre la réalité au pays.

« *Tous ceux qui nous ont précédé au sujet du livre de M. Dominique Nkounkou l'ont apprécié à leur manière et donné leur avis. C'est pourquoi, en tant que notables et ressortissants du Pool, nous ne pouvons pas rester insensibles aux propos tendancieux qui prônent la division et la haine. Nous lançons un vibrant appel à la raison à notre frère du terroir, pour qu'il se souvienne de l'adage de chez nous, selon lequel lorsque vous vous êtes trompé de chemin, revenez au carrefour pour que vous ayez la bonne information, la bonne indication pour arriver enfin à destination* ».

« *Nous l'exhortons à prendre son courage à deux mains et à venir à Brazzaville pour y vivre la réalité* », précise la déclaration de l'ASSONOREP. « *Le Pool a plutôt soif de la paix et non de petites querelles inutiles* », poursuit le texte de l'association qui souhaite que le gouvernement organise une visite des villages du département, afin de faire le constat des dégâts causés par les derniers événements malheureux dans cette circonscription.

En saluant par ailleurs la main tendue du Président de la République qui a permis le rétablissement de la paix dans le Pool, où les populations déplacées sont en train de rejoindre leurs localités respectives pour vaquer à leurs occupations quotidiennes, les notables et ressortissants du département ont invité le chef de l'Etat Denis Sassou-N'Guesso, à régler les grands dossiers du pays qui se trouvent sur sa table de travail.

Gulit Ngou

LA DÉCENTRALISATION ET LA PROBLÉMATIQUE DU FINANCEMENT DES COLLECTIVITÉS LOCALES

De 1973 à ce jour, le Congo est à sa quatrième expérience de la décentralisation. Sa mise en œuvre connait de nombreuses difficultés parmi lesquelles, la mobilisation des moyens financiers. La problématique du financement de la décentralisation ou celle des finances des collectivités locales est une des conditions à la réussite de la décentralisation. Au moment où le gouvernement Mouamba s'emploie à parachever ce vaste chantier, eu égard aux faibles ressources nationales, d'aucuns s'interrogent sur les dispositions prises, en vue de surmonter cette difficulté majeure.

Dans le domaine des finances locales au Congo, un effort a été fait sur le plan législatif et réglementaire. De nombreux textes régissant ce domaine ont été adoptés. Par exemple, la loi n°30-2003 du 20 octobre 2003 portant institution du régime financier des collectivités locales; les décrets n°2011-444 du 27 juin 2011 portant nomenclatures budgétaire et comptable des collectivités locales et n°2011-445 du 27 juin 2011 portant création et attributions…. Avec la publication de ces textes, les documents budgétaires et comptables ne sont plus présentés de manière disparate d'une collectivité locale à une autre. Les collectivités locales s'approprient ainsi progressivement les normes budgétaires et comptables disponibles en matière de gestion des finances locales.

Cependant, malgré l'harmonisation des normes de présentation des documents budgétaires et comptables, les mécanismes favorisant la transparence dans la gestion financière et économique locale et une meilleure performance restent insuffisants. La question des textes sur les normes régissant le recouvrement des recettes et l'activité économique des collectivités locales reste un enjeu majeur.

A la faveur du transfert progressif des compétences, les conseils départementaux et municipaux doivent se doter des ressources nécessaires qui leurs permettent d'innover et de promouvoir le développement local. A cet effet, l'élaboration des textes sur les normes et procédures de recouvrement et de reversement des recettes locales aux départements et communes, s'avère nécessaire. Ces textes devraient simplifier les procédures de recouvrement et de reversement des recettes des collectivités locales. Cependant, la complétude dans le recouvrement et le versement des recettes locales ne suffirait pas à générer suffisamment de ressources pour les budgets locaux, en raison de l'insuffisance de l'activité économique dans de nombreuses collectivités locales. Il faudrait dans ce cas rechercher des moyens innovants pour le financement de la décentralisation, notamment en créant un fonds dédié au développement des entités décentralisées. L'une pistes pourrait être aussi l'introduction d'une péréquation fiscale au niveau local de façon que les communes ou les départements les plus riches contribuent au financement de ceux qui ont de faibles ressources. La péréquation entendue comme mécanisme de redistribution qui vise à réduire les écarts de richesse, et donc les inégalités entre les différentes entités locales.

Une vue partielle des Conseillers

L'autonomie financière des collectivités locales

Elle constitue une composante juridique du principe constitutionnel de libre administration. La loi n°10-2003 du 6 février 2003 portant transfert de compétences aux collectivités locales définit le transfert de compétences comme "l'acte par lequel l'Etat confie aux collectivités locales des pouvoirs qui lui sont dévolus dans le but de : rapprocher l'administration des administrés et mieux satisfaire les besoins locaux". Si la compétence se définit comme l'aptitude d'une autorité administrative à accomplir certains actes conformément aux lois et règlements, le transfert signifie que l'exercice de la compétence passe d'une autorité étatique ou gouvernementale à une autre autorité distincte de l'Etat, élue par la population. Certes, il s'agit de rapprocher les centres décisionnels des administrés, et d'augmenter ainsi la pertinence des décisions prises, fondées sur une bonne connaissance du terrain.

En fait, l'autonomie financière des collectivités locales a été définie au travers des réformes introduites par quelques dispositions de la constitution du 25 octobre 2015. Par exemple, l'article 208 définit les collectivités locales et annonce la possibilité d'en créer d'autres au travers des lois.

La démarche à suivre est définie par la loi n°10-2003 du 6 février 2003 portant transfert de compétences aux collectivités locales. En substance le transfert de compétences est fondé sur plusieurs principes dont essentiellement : le transfert de compétences est concomitant au transfert des ressources; les ressources à transférer font l'objet d'une évaluation préalable. Les ressources attribuées aux collectivités locales sont équivalentes aux charges supportées par l'Etat à la date du transfert de compétences. Le transfert de compétences entraîne de plein droit la mise à la disposition de la collectivité locale bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés à la date de ce transfert pour l'exercice de ces compétences ainsi que des services et des personnels nécessaires à l'exercice de la compétence. En compensation des charges liées au transfert de compétences les collectivités locales reçoivent de l'Etat un concours financier. .

De même, l'Etat, au moment où s'opère le transfert des compétences, devrait respecter le principe de la concomitance entre le transfert des charges et celui des ressources de façon à ne pas augmenter les difficultés financières des collectivités locales. Etant donné que le transfert des compétences vise le renforcement de l'efficacité de l'action publique, un transfert non compensé par des ressources correspondantes contribuerait à augmenter les contre performances de l'action publique.

J.D.

Fédération Atlantique des Agences de Presse Africaines

FAAPA

Atlantic Federation of African Press Agencies

Rabat, le 29 novembre 2018

M. Denis SASSOU-NGUESSO
Président de la République du Congo

Monsieur le Président,

A l'issue de la tenue, du 19 au 21 novembre 2018 à Brazzaville, de la 6ème réunion du Conseil exécutif de la Fédération atlantique des agences de presse africaines (FAAPA), j'ai l'insigne honneur de m'adresser à Vous pour Vous présenter mes vifs remerciements pour l'accueil qui nous a été réservé et, plus largement, pour la qualité de l'hospitalité congolaise qui a contribué à la réussite de nos travaux.

Notre Fédération agit en soutien aux agences de, presse africaines en leur apportant l'expertise, le soutien et la formation dans le cadre d'une coopération sud-sud très dynamique.

Nous plaidons, également, pour que ces agences africaines aient une relation contractuelle avec les Etats, selon le principe de programmation budgétaire pluriannuelle, seule à même de garantir une mise à niveau de ces agences en leur permettant de faire face aux nombreux défis qui les assaillent.

Dans un monde marqué par l'instantanéité de l'information - pas toujours de bonne qualité - ¬et par un tsunami de « fake news », nos agences africaines ont un rôle stratégique décisif à jouer pour livrer des informations vérifiées, recoupées, « sourcées » dans le cadre d'un service public de l'information qui donne corps à la souveraineté nationale en la matière.

Au Congo, l'ACI, l'Agence Congolaise de l'information, mérite tous les encouragements et les professionnels qui y travaillent, avec abnégation, méritent de disposer d'un outil institutionnel qui soit à la hauteur, Monsieur le Président, de votre ambition pour le Congo.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mon profond respect et de ma très haute considération.

Khalil HACHIMI IDRISSI
Président de la FAAPA

122, avenue Allal Ben Abdellah, BP 1049 Rabat 10000 Maroc - Email: faapa@map.ma

Euloge Landry Kolélas

« 7 500 EX-COMBATTANTS NINJAS SERONT DÉMOBILISÉS, DÉSARMÉS ET RÉINTÉGRÉS »

Le triptyque Démobilisation-Désarmement-Réinsertion (DDR) sera officiellement lancé à Kinkala, Chef lieu du Pool. Selon le chronogramme y afférent, il s'échelonnera sur quatre ans. Le Congo et ses partenaires devront mobiliser 8 milliards 300 millions de francs Cfa à cet effet. Le haut commissaire à la réinsertion des ex-combattants, Euloge Landry Kolélas a estimé que pour cette opération, 7 500 ex-combattants ninjas, 2 500 associés et 10 000 civiles seront concernés. Il a précisé par ailleurs que le quart de l'argent attendu est inscrit au budget de l'Etat exercice 2019.

Le Patriote : ***Où en est-on avec le DDR, un an après l'accord de cessez-le-feu et de cessation des hostilités ?***

Euloge Landry Kolélas: Le processus DDR suit son cours normal avec l'appui du système des nations unies, notamment à travers la mise en œuvre du projet consolidation de la paix dans le département du Pool. Ce projet pose les jalons d'un bon démarrage du DDR.

L.P : ***Avez-vous déjà l'argent prévu à cet effet ?***

E.L.K : Depuis le 31 août 2018, le Congo s'est doté d'un programme d'une durée de quatre ans. Son coût global est de plus de 8 milliards de FCFA. Sa mise en œuvre nécessite non seulement la mobilisation des ressources financières mais aussi du matériel. A ce jour, l'engagement financier du gouvernement qui est estimé à 25% du montant total est prévu dans le budget exercice 2019.

L.P : ***Pourquoi ne faites-vous pas la ronde des partenaires extérieurs tel qu'annoncé récemment aux diplomates accrédités au Congo ?***

E.L.K : La mobilisation est assujettie à une vaste campagne de plaidoyer auprès des partenaires techniques et financiers. La première mission y relative est en cours de préparation.

L.P : ***Combien d'ex-combattants ninjas avez-vous recensé et combien parmi eux bénéficieront du DDR ?***

E.L.K : Au cours de l'opération de ramassage des armes, les délégués du Haut-commissariat à la réinsertion des ex-combattants avaient recensé 5 665 ex-combattants sur la base des fiches de profilage. Au total, 7 500 personnes ont été démobilisées et désarmées, ex-combattants et populations civiles confondus bénéficieront des privilèges du DDR. Cette réintégration socioéconomique sera effective à travers des travaux à haute intensité de main d'œuvre (Himo) et des activités agropastorales y compris la réhabilitation communautaire notamment des écoles, des centres de santé, des pistes agricoles et des habitations civiles.

L.P : ***A quand le démarre officiel du DDR ?***

E.L.K : Le démarrage est lié à la stabilisation de l'environnement sécuritaire dans le département du Pool, et, nécessairement, la relance des activités économiques, agro-pastorales et socio-culturelles. En d'autres termes, le DDR vise la relance du développement socio-économique du département du Pool. Dès que les conditions de sa mise en œuvre sont remplies, le Ddr sera lancé officiellement à Kinkala. Cependant, il faut noter que le projet consolidation de la paix dans le Pool est en cours. Il prend en compte certaines activités relatives au DDR, dans son volet «Pré-Ddr»

Propos suscités par Henriet Mouandinga

Décret 2018-452 du 14 décembre 2018

Le Président de la République, Chef de l'Etat, Monsieur Denis Sassou N'Guesso a procédé à la nomination des membres de la Cour Constitutionnelle.

Au titre du Président de la République

- Monsieur Auguste Iloki
- Mme Delphine Edith Adouki
- Madame Nadia Josiane Laure Makosso

Au titre du Président du Sénat

- Monsieur Pierre Passi
- Monsieur Jacques Bombète

Au titre du Président de l'Assemblée Nationale

- Monsieur Marc Massamba Ndilou
- Monsieur Placide Moudoudou

Au titre de la Cour suprême

- Monsieur Norbert Elenga
- Monsieur Essami Ngatsé

Forum sur la retraite

DES RECOMMANDATIONS POUR MODERNISER LA GESTION DES CAISSES DE RETRAITE

Les 250 délégués ayant pris part au forum sur la retraite se sont séparés le 15 décembre 2018, au terme de trois jours d'intense cogitation. Ces travaux ont été précédés par la réunion des experts. Ouverts par le premier ministre Clément Mouamba, la clôture des travaux a été placée sous le haut patronage du vice-premier ministre Firmin Ayessa. Ce forum qui avait pour but la recherche des solutions idoines à la situation aléatoire des retraités au Congo a accouché d'une ribambelle de recommandations pour moderniser la gestion des caisses de retraite.

Ce forum a été initié en conformité avec la recommandation n° 22 de la CIPRES portant sur le cadre juridique et institutionnel des organisations de prévoyance sociale. Les 250 délégués ont tenu leurs promesses au regard de la pertinence des 14 recommandations qu'ils ont adoptées au terme de trois jours des travaux. Ces recommandations portent pour l'essentiel sur le financement de la branche des retraites, la retraite complémentaire et sur l'extension du régime des retraites aux populations actives non couvertes. A propos du financement de la branche des retraites, les participants ont recommandé la mise en place d'une caisse des pensions des agents de l'Etat et la rendre opérationnelle sans délais.

Ils ont également recommandé l'évaluation de la dette sociale de l'Etat envers les caisses de sécurité sociale en vue de sa prise en compte dans les différentes négociations en cours. D'autres recommandations aussi pertinentes que les premières ont été également adoptées à l'instar de la réalisation des études sur des régimes de retraite gérés par les caisses de sécurité sociale aux fins de procéder aux réformes paramétriques adaptées ; faire obligation à l'Etat employeur de respecter l'obligation de déclaration mensuelle et annuelle des agents et des salaires ; rétablir le paiement des cotisations sociales directement aux caisses de retraite par les établissements habitués de transfert et interdire dans les conventions toutes dispositions qui prévoient les exonérations de paiement des cotisations sociales.

Au sujet des retraites complémentaires et l'extension du régime des retraites aux populations actives non couvertes, les 250 délégués au forum ont recommandé l'instauration des régimes des retraites complémentaires obligatoires par capitalisation. De même, ils ont recommandé la mise en place des cadres juridiques sur l'extension de la protection sociale aux populations actives non couvertes y compris l'institutionnalisation d'un régime obligatoire de protection sociale pour les professions libérales et les auto-entrepreneurs. En tout cas on peut affirmer sans risque d'être démenti que les trois jours des travaux n'ont pas été de tout repos pour les participants.

Dans son mot de circonstance, le vice-premier ministre, chargé de la fonction publique, de la réforme de l'Etat, du travail et de la sécurité sociale Firmin Ayessa a non seulement pris acte de ces recommandations mais aussi promis de les déposer sur la table du gouvernement. Il a d'ailleurs reconnu la qualité du travail abattu par les 250 délégués en ces termes : *« trois jours durant, le système national de retraite a été revisité, sans l'ombre d'une moindre complaisance. Ses faiblesses et lacunes identifiées, des pistes de solutions tracées. Nous en prenons acte en toute responsabilité. Je nous exhorte à conjuguer des efforts en vue de rendre possible la mise en œuvre effective des conclusions auxquelles nous sommes parvenus. C'est une nécessité ; c'est une réelle urgence d'autant plus qu'en la matière, il n'existe aucune option alternative. Nous n'avons en effet d'autres choix que de sauvegarder nos retraites »*.

Peu avant de se séparer, les participants au forum ont édifié des garde-fous afin d'éviter toute léthargie quant à l'application effective de ces recommandations. C'est ainsi qu'ils ont exigé la mise en place d'un organe de suivi de l'application de ces prescriptions censées sortir les caisses de retraite des sentiers battus. En témoigne ce participant qui a évoqué en guise d'illustration, la retraite complémentaire. Selon lui *« pour éviter les inégalités dans la perception de leurs droits, nous avons mis en place beaucoup de stratégie qui feront en sorte que demain qu'il n'y ait pas de retraités lésés et des retraités favorisés »*.

Pour tout dire, les participants au forum dans l'ensemble estiment avoir joué leur partition à fond, au gouvernement de prendre le relais.

Alexandre Mouandza

LE BARRAGE D'IMBOULOU MOMENTANÉMENT EN ARRÊT

D'après les techniciens, les pluies abondantes de ces derniers temps ont provoqué une surtension atmosphérique sur la ligne qui relie le barrage hydroélectrique d'Imboulou au transformateur Très Haute Tension (T.H.T) de Ngô, dans le département des plateaux. Cette avarie ayant fait cramer les trois parafoudres a occasionné un retour sur le barrage d'Imboulou. Ainsi, ce barrage est en arrêt depuis lundi dernier, avec pour conséquence l'interruption de la fourniture de l'électricité dans toute la zone nord. Toute la Centrale n'est pas paralysée mais plutôt une partie de ses installations.

Une turbine remplie d'eau

Les techniciens ayant été dépêchés sur les deux sites, ont décelé quelques dégâts matériels aussi bien au niveau du transformateur T.H.T.de Ngô que du barrage d'Imboulou. En ce qui concerne le site de Ngô, la pièce endommagée était disponible dans les dépôts de la société Energie électrique du Congo (E2C) à Brazzaville. La panne repérée a été très vite remédiée par les techniciens de ladite société. La partie septentrionale a été de nouveau électrifiée grâce à la ligne de secours qui prend directement sa source à Brazzaville. Cette ligne a été prévue pour ce genre de situation. Le courant qui alimente maintenant cette partie du Congo vient donc de la centrale à gaz de Djéno à Pointe-Noire. Toutefois deux villages dont un relève du district d'Oyo et l'autre du district de Tchikapika demeurent toujours dans les ténèbres parce qu'ils n'étaient connectés qu'à la ligne alimentée par Imboulou.

Cependant, le barrage hydroélectrique d'Imboulou a subi des dégâts plus importants qui ont contraint les techniciens d'arrêter complètement les groupes installés pour produire de l'électricité, d'autant plus que le palier turbine 1 a été noyé endommageant des cellules 10 KVA et les tableaux de bord du barrage. Toutes ces dégradations ont paralysé le fonctionnement du barrage d'Imboulou qui a une capacité de 120 MW. Les techniciens sont à pied d'œuvre et affirment que la situation se normalisera sous peu, le temps d'acquérir du matériel neuf qu'il faut commander. Encore faut-il le trouver dans les magasins. Au cas contraire, il faut attendre que l'industriel en fabrique. C'est un processus qui peut prendre du temps.

De l'avis des techniciens, ces surtensions sur les lignes sont fréquentes, surtout en saison pluvieuse. Contrairement à ce qui est rapporté par les réseaux sociaux, le barrage hydroélectrique d'Imboulou n'a pas été complètement inondé au point de traverser l'endroit en pirogue. Selon les techniciens, il n'y a eu que de l'eau dans les turbines, une eau que les techniciens vont tout simplement faire évacuer à l'aide des motopompes. L'opération est aussi simple comme bonjour, rassurent les techniciens. En attendant la remise en l'état du barrage Imboulou, les villages du Pool nord qui y sont connectés, resteront sans électricité, aussi longtemps que la panne ne sera réparée. Cette panne bien qu'exogène devrait servir de prétexte pour lancer la révision complète des installations du barrage, afin d'éviter cent fois plus que ce qui est arrivée à cause des pluies. Car selon les prescriptions contenues dans le cahier de charges, cinq ans après le fonctionnement sans discontinuer, le barrage devait subir un contrôle technique. Or à ce jour, ce barrage n'a jamais fait l'objet d'une quelconque maintenance.

Des sources proches de E2C, affirment que le barrage de Moukoukoulou, dans la Bouendza, après avoir été totalement réhabilité dans les années 2003, n'est pas aussi techniquement au point, faute de révision. Présentement, sa capacité de 75 MW suffit juste pour satisfaire les besoins en électricité de la Bouenza et de la Lékoumou. Des sources concordantes indiquent d'ailleurs que cette puissance déterminée à la fin des travaux de construction, n'est plus la même aujourd'hui en raison de son état technique qui laisse à désirer.

Pour mémoire, le barrage hydroélectrique d'Imboulou qui a été construit sur la rivière Léfini, dans le Pool a été inauguré le 7 mai 2011 par le Président de la République, Denis Sassou N'Guesso. Les travaux de construction ont été confiés à la société chinoise China Machinery Engineering Corporation (CMEC).Ces travaux ont été contrôlés par la société allemande Fichtner. Un an après, l'ouvrage a été officiellement réceptionné par le ministère de l'énergie et de l'hydraulique.

Au regard des problèmes de révision technique qui se posent presque à l'ensemble des barrages hydroélectriques, le Congo fonde aujourd'hui tout son espoir sur la Centrale électrique à gaz de Djéno dont le cahier de charges est respecté à la lettre. Cette Centrale est révisé à la date échue. On se souvient qu'elle a subi plus d'un mois une révision d'une de ses turbines. Cette Centrale sera renforcée d'une nouvelle turbine d'une capacité de 165 MW qui est en train d'être installée. Les travaux prendront fin en juillet 2019, à en croire les techniciens. Cette turbine a été conjointement financée par le gouvernement et la Société ENI. L'entrée en production de la nouvelle Centrale à gaz permettra de porter son offre d'électricité qui est de 150 MW actuellement à 365 MW.

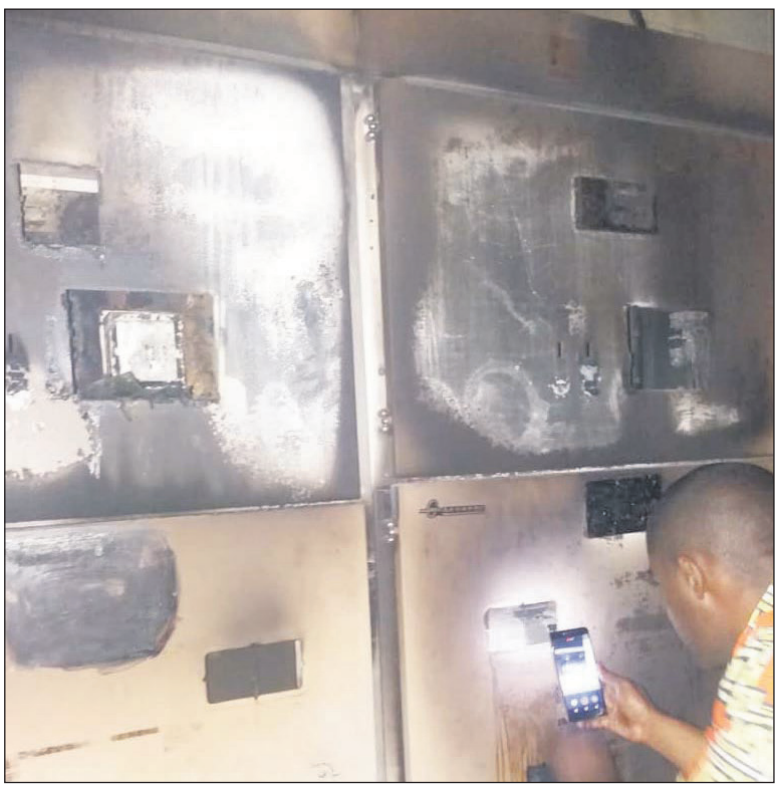

Des tableaux de bord cramés

En rappel, le Congo dispose présentement de trois barrages hydroélectriques fonctionnels. Il s'agit du barrage de Moukoukoulou (Bouenza), du barrage d'Imboulou (Pool) et du barrage de Liouesso (Sangha). Le barrage du Djoué a été mis hors d'usage par l'ensablement.

Patricia Irma Oko

Océan du Nord

La société Océan du Nord est désormais aussi sur les trajets Brazzaville - Sibiti et Brazzaville - Impfondo / Bétou

Pour les usagers de **Brazzaville – Pointe-Noire** les agences disponibles sont:

Agence de Mikalou, 1 rue Ango (Avenue de la Tsiemé

Agence Angola Libre, Avenue de l'OUA face Commissariat centrale Makélékélé

Agence de Moukondo-Mazala face à SNE

Agence de Moungali, 131 avenue des 3 martyrs non loin de Yoka Bernard

Pointe-Noire – Brazzaville

Agence Kouinkou, arrêt Zango Agence OCH, avenue des bord-bord non loin du château

Agence Voungou, avecnue de la liberté, arrêt étage

Agence de Tié-Tié, arrêt Savon, non loin de la station SNPC

Contact :

05 728 88 33 / 06 627 66 40

L'EXPLOITATION SAUVAGE DES FORÊTS DANS LES DEUX CUVETTES SUSCITE COLÈRE ET RÉPROBATION

De vastes concessions de forêt font l'objet d'une exploitation sauvage dans les départements de la Cuvette et de la Cuvette-Ouest. Les populations dénoncent une destruction massive et rapide des massifs forestiers où des coupes anarchiques sont organisées par des exploitants qui ne font qu'à leur guise. A cette exploitation abusive proche de la déforestation, s'ajoute la pollution des points d'eau. L'utilisation non-contrôlée des produits chimiques dans les opérations d'extraction et de concentration des minerais d'or impacte négativement la vie des populations qui se disent abandonnées. En plus, les communautés dépouillées de leurs droits, ne bénéficient d'aucun projet d'intérêt collectif. Comment mettre fin à cette destruction massive et à ce pillage à huis clos ? De Kellé à Owando, en passant par Mbomo, Mbama et Makoua, la colère est palpable.

« *Nos forêts sont en train de disparaitre»*. Ce cri d'alarme a été poussé par un élu du département de la Cuvette, au bord des larmes, après une descente dans un chantier de sa contrée. Des parcelles de forêts sont dévastées de l'intérieur, à cause des coupes anarchiques et excessives réalisées au mépris des standards internationaux. En effet, les départements de la Cuvette et de la Cuvette-Ouest sont en proie à une exploitation sauvage, illégale et illicite de certaines essences précieuses dont ils disposent. Loin des regards et de tout soupçon, des sociétés en majorité à capitaux étrangers sont en train de se livrer à une exploitation barbares des forêts et minerais identifiés dans les parcelles dont elles détiennent des permis. Parfois, profitant de l'isolement des chantiers, elles outrepassent les limites, pour étendre leur action dans des concessions encore non-attribuées. Tout ceci, en marchant sur des engagements pris en amont, lesquels sont énoncés sommairement dans les cahiers des charges, là où ils existent. De jour comme de nuit, d'énormes troncs d'arbres extraits des géants de la forêt tropicale sont embarqués sur des remorques, avant de prendre des destinations inconnues des communautés riveraines qui n'ont que leurs yeux pour voir partir ce patrimoine.

De même, leurs richesses du sous-sol, singulièrement, l'or sont l'objet d'une exploitation nébuleuse. L'une dans l'autre, les deux activités posent problème, en raison des pratiques dont usent les sociétés ici, en toute liberté. Un simple passage dans les zones d'exploitation du bois ou des mines d'or, suffit pour réaliser l'ampleur du mal. Aucun visiteur soucieux du devenir de son pays, ne peut demeurer indifférent au désastre savamment exécuté en silence dans nos forêts. Surtout quand on sait que c'est ici que se joue le destin de tous ceux dont la vie quotidienne est intimement liée à celle de la nature. Là où le bât blesse, c'est que cette exploitation n'est pas précédée d'un inventaire. Elle n'établit pas les zones hors exploitation, en raison de leur sensibilité et ne tient aucunement compte des arbres à protéger dans les trois types que sont : les arbres d'avenir, les arbres patrimoniaux et les semenciers. Ainsi, jadis enclavées et donc inaccessibles, la plupart de ces parcelles de forêts sont aujourd'hui à la merci des braconniers dont la mobilité est facilitée par l'ouverture des routes au cœur de ces massifs naguère impénétrables. Cet écosystème a été ainsi transformé « *en véritable champs de tir* » où éléphants, buffles, antilopes et autres espèces rares font de lourds frais.

La palme d'or de ce massacre est aujourd'hui décernée essentiellement aux sociétés tenues par les Chinois ou les Malaisiens qui coupent tout ce que l'œil convoite. Dans leurs chantiers, toute idée d' « abattage contrôlé » constitue une véritable hérésie. L'une d'elles s'est rendue tristement célèbre dans les forêts galeries situées dans le domaine la zone II, au nord du district d'Owando entre le bassin du Kouyou, celui de la Lobi, ainsi que ceux d'Etoumbi et Mbama.

L'exploitation minière et la pollution des eaux

Les prescriptions nationales et supranationales indiquent que tout intervenant dont le chantier se situe dans un périmètre de protection de captage d'eau, doit respecter l'état et la qualité des ruisseaux, étangs, zones humides et habitats associés. Il veille notamment à empêcher toute fuite de lubrifiant et carburant. Ainsi, toute exploitation doit s'effectuer avec précautions, pour préserver la qualité des milieux aquatiques et l'écoulement des eaux. Mais, que constate-t-on dans les mines d'or situées dans les champs de Kellé, de Mbomo et de la Mambili à Makoua ?

Aujourd'hui, du fait des pratiques prohibées, les sociétés qui exploitent les mines d'or de Mbomo et de Kellé affectent gravement les bassins d'eau. En effet, pour minimiser les coûts d'exploitation, ces sociétés n'ont pris aucune disposition pour protéger les cours d'eau et ne se soucient guère de la vie des citoyens et des animaux. L'utilisation non-contrôlée des produits chimiques dans les phases de forage, d'extraction puis de concentration des minerais impactent négativement la vie des populations riveraines. S'en suivent le drainage et la propagation des acides, qui constituent une source de pollution pour les milieux aquatiques environnants, pouvant entraîner chez les poissons une mortalité importante, des perturbations de la croissance, de la reproduction, ainsi que des dommages chroniques. D'ores et déjà, les pêcheurs installés sur les berges de la Likouala-Mossaka parlent des eaux boueuses, parfois puantes, défavorables à l'activité de pêche. En conséquence, leurs prises ont considérablement baissé dans les différentes zones de pêche situées le long de cette rivière, naguère réputée très poissonneuse.

Ce que l'on craint pour les poissons est aussi valable pour les animaux qui s'abreuvent dans ces rivières. Et l'inquiétude devient plus grandissante du fait que les forêts de Mbomo et de Kellé sont comme des vases communicants dans le Parc d'Odzala-Kokoua. Au point où l'on s'interroge s'il n'y a pas un risque d'extermination des troupeaux d'éléphants, buffles, gorilles et d'autres espèces qui écument la zone ? Sous d'autres cieux, l'exploitation minière est une activité économique qui contribue à l'amélioration de la situation socio-économique des populations locales, par la création d'emplois. Si elle permet d'augmenter les ressources de l'Etat et des générer des richesses aux sociétés minières, elle devrait aussi permettre aux populations riveraines, de sortir de la précarité et d'avoir des conditions d'existence bien meilleures. Les effets de cette pollution sont observables à l'œil nu dans les eaux de la Likouala-Mossaka devenues de plus en plus troubles. Les populations qui doivent leur vie à leurs activités dans la Likouala-Mossaka craignent pour leurs lendemains. Pendant ce temps, les sociétés pollueuses continuent leur sale besogne.

Plaidoyer pour une gestion participative des forêts et des eaux

Eu égard à ce qui précède et soucieux de la nécessité de prise en compte des droits des communautés locales dans la gestion des ressources naturelles nationales, il est suggéré un nouveau mode d'exploitation multi-usages et multi-usagers, reconnaissant les espaces coutumiers au sein et autour de cette concession à travers une cartographie participative. Elle permettra, non seulement, d'organiser le partage des revenus de l'exploitation du bois d'œuvre en fonction de l'importance de ces espaces coutumiers et des contrats passés avec les communautés, mais également de développer l'exploitation des ressources autres que le bois d'œuvre ensemble avec les populations locales, pour favoriser ainsi une gestion inclusive. La réalisation d'urgence d'un zonage participatif en vue de développer des mesures d'atténuation suite à l'installation de cette exploitation forestière et minière sur des les territoires ancestraux et zones d'activités des communautés, est vivement souhaitée par les populations locales. Une telle gestion serait plus humaine, en ce qu'elle prendra durablement en compte, à la fois, le développement du pays et la vie des communautés riveraines.

Jules Débel

Achilles Stève Ondendé Goma

« LA GUERRE ENTRE ACHILLES SERVICES ET AIRTEL CONGO SERA LONGUE ET POPULAIRE »

C'est un partenaire désemparé qui parle. Après 15 ans de bons et loyaux services rendus à Airtel Congo, cette société s'est permise de multiplier par zéro toutes ces années en le remerciant en monnaie de singe. Achilles services, une agence de tourisme, de fret et de services divers créée en 2001 est à bout de souffle parce qu'Airtel Congo refuse délibérément de lui payer ce qui lui est dû. Le promoteur de la société secoue ciel et terre et annonce qu'il ne renoncera jamais au combat tant que ses prestations ne sont pas rétribuées à leur juste valeur. Achille Stève Ondédé Goma promet une guerre totale à cet opérateur de téléphonie mobile, en usant de tous les moyens légaux.

Le Patriote : ***Pourquoi tant de lamentations ces derniers temps?***
Achilles Stève Ondendé Goma : Je suis victime de la mauvaise foi de la part d'Airtel Congo. J'ai eu à travailler pour cet opérateur de téléphonie mobile pendant 15 ans. Depuis 2003, ma société a pris part active à l'installation de cette compagnie sur le territoire national. Au moment où je dois rentrer en possession de mon argent, Airtel me fait des ennuis.

L.P : ***Qu'as-tu fait exactement pour revendiquer une contrepartie financière?***
A.S.O.G : J'ai accompli divers services au profit de cette compagnie. J'ai par exemple effectué le transport des pylônes, des cartes sims, des kits solaires et des batteries. Achilles service est intervenu dans tous ses projets. Il n'y a pas un seul pylône d'Airtel au Congo qui ne porte pas l'empreinte de mon entreprise. Nous avons contribué à la couverture nationale du réseau Airtel. Mais hélas! Airtel s'est fichue de moi. J'ai esté en justice. Depuis trois ans, il s'arrange à faire que je ne rentre pas en possession de mon argent.

L.P : ***A Combien chiffrez-vous vos transactions financières?***
A.S.O.G : L'argent n'aime pas le bruit. Même si c'est 10 francs, c'est mon argent. Et j'ai pris des engagements envers mes partenaires dont des banques en tenant compte de ces prestations. J'ai licencié 60% de mon personnel. J'ai réduit les salaires à cause de la mauvaise foi d'Airtel. Je ne paie plus la sécurité sociale et le loyer. Je suis en difficulté.

L.P : ***Airtel reconnait-elle la dette ou refuse-t-elle de la payer ?***
A.S.O.G : Il y a trop de yoyo dans cette affaire. Au départ Airtel ne reconnaissait pas une dette envers moi. Quand nous avons saisi ses comptes, les responsables m'ont appelé pour discuter et trouver une solution à l'amiable. Ils ont demandé un rabais. Jusqu'aujourd'hui, ils ne réagissent plus. C'est un grand manque à gagner pour moi.

L.P : ***Que disent les tribunaux ?***
A.S.O.G : Il n'y a pas encore de décision. Mais je peux vous dire qu'Airtel a donné l'encre. Je n'ai rien dit.

L.P : ***Vous êtes-vous rapproché du régulateur et d'autres autorités ?***
A.S.O.G : J'ai rencontré sans suite le directeur de cabinet du ministre des postes, des télécommunications et de l'économie numérique, l'inspecteur général de la justice et bien d'autres autorités. Si le ministère n'était pas en mesure de résoudre le problème il aurait contacté le régulateur.

L.P : ***Que faites-vous pour qu'Airtel paie votre argent ?***
A.S.O.G : Je me suis retourné vers le 4ème pouvoir qu'est la presse. La réputation est d'une importance capitale pour les personnes physiques et morales. Surtout dans les affaires. Je constate une arrogance suicidaire chez Airtel. Avec les arrogants, il faut traiter autrement. J'estime qu'Airtel refuse de me payer parce que l'argent escompté n'est pas ce qu'elle propose. Donc elle refuse de payer. C'est mon droit d'entrer en possession de mon dû. J'ai effectué des travaux avec des charges fixes. Donc je ne peux pas accepter un rabais. Le fait de ne pas recevoir mon argent à ce jour est considéré comme un refus. Il me demande un rabais de 40%. Je refuse de tourner à perte. Je suis ouvert si Airtel propose des échéanciers.

L.P : ***Croyez-vous entrer en possession de votre argent un jour ?***
A.S.O.G : C'est mon argent. C'est mon droit. Tant que ce droit ne sera pas respecté, je ne baisserai jamais les bras. Je vous rassure qu'avec Airtel Congo, la guerre sera longue et populaire. Il y a des autorités dans ce pays qui ont encore le sens de la République. Un moment viendra, la part des choses sera faite. La situation est suivie de tous et je suis sûr que je rentrerai en possession de mon argent.

L.P : ***Et si Airtel récidive dans l'arrogance tel que vous le dites ?***
A.S.O.G : Tant pis pour Airtel. Vous savez ce que cette compagnie vient de subir au Niger. Airtel est sous le point de déposer les clés sous le paillasson. Ici ça pourra être pareil. Il y a beaucoup d'instances qui sont interpellées sur ce qui se passe. Ma situation sera peut-être la petite goutte d'eau qui fera déborder le vase. Le pays a besoin des hommes d'affaires prospères et une bourgeoisie locale très importante. J'ai besoin du soutien des autorités et la Petite et moyenne entreprise constitue le fondement de l'économie.

Propos suscités par Henriet Moundinga

Economie numérique

DES ÉCHANGES AUTOUR DE LA PROBLÉMATIQUE DE L'INTERNET EN AFRIQUE CENTRALE

Les acteurs de l'internet dans la sous-région se sont rencontrés les 13 et 14 décembre 2018 à Brazzaville, à l'occasion du Forum sur la gouvernance internet (FGI) en Afrique Centrale, Forum organisé par le gouvernement congolais, à travers l'Agence de régulation des postes et communications électroniques (ARPCE).

Placés sous le patronage du ministre des postes, des télécommunications et de l'économie numériques, Léon Juste Ibombo, ces assises se sont déroulées sous le thème « *Economie numérique et blockchain, opportunité de développement et d'innovation en Afrique Centrale*». A l'issue des travaux, les participants ont publié une déclaration adressés aux dirigeants de leurs pays.
La création du Forum sur la gouvernance internet (FGI) remonte à 2005 à Tunis (Tunisie). C'était à l'occasion du sommet mondial sur la société de l'information. Ce Forum est présenté comme une plateforme composée d'acteurs neutres. Ceux-ci représentent notamment le gouvernement, le secteur privé, les organismes internationaux, la société civile, la jeunesse. Cette plateforme regorge en son sein plusieurs tendances. Elle constitue un cadre idéal de discussion, autour de la problématique liée à l'internet, aux fins d'une gestion efficace et efficiente, des ressources

Photo de famille des participants

cet outil.
Comme l'a relevé le directeur général de l'ARPCE, Yves Castanou à l'ouverture des travaux, «*les initiatives comme le présent Forum trouvent tout leur sens, en ce qu'elles facilitent l'échange d'informations et de bonnes pratiques autour des politiques multisectorielles, des normes et approches réglementaires qui garantissent un accès équitable et abordable, ainsi qu'une bonne gestion des ressources critiques et fondamentales de l'internet* ».
Le FGI se fixe deux principaux objectifs à savoir : mettre en place un processus africain coordonné vis-à-vis des enjeux liés à la gouvernance de l'internet en Afrique et renforcer le modèle du dialogue multi- acteurs pour la gouvernance de l'internet en Afrique, à travers les forums nationaux et sous régionaux. « *Les Etats et les gouvernements de la sous- région doivent s'investir à améliorer non seulement l'accès mais davantage, garantir une bonne gestion de l'internet, pour les populations et les services* », a indiqué Yves Castanou. Ce dernier a par ailleurs souligné, que l'initiative du FGI de tenir son édition conforte la structure qu'il dirige, dans son engagement de promouvoir l'internet et les technologies numériques, dans le quotidien des congolais.
Selon les derniers chiffres fournis par Internet Live Stats, l'Afrique compte désormais plus de 281 millions d'internautes, pour un taux d'accès de 23%.

D.M.

Actions sociales de Ragec

DES VIVRES ET DES CADEAUX POUR LES ORPHELINATS

La société RAGEC a accueilli le 15 décembre dernier, dans l'enceinte de son usine de production de l'eau minérale et des jus de fruit, sis au quartier Manianga (arrondissement 9 Kintélé), 350 enfants venus de 8 orphelinats de Brazzaville. A travers cette réception, la direction générale de ladite société a anticipée la célébration de la fête de Noël dite fête des enfants, en offrant des cadeaux aux enfants orphelins. On y a noté aux côtés du directeur général de RAGEC, M. El Sahely, la présence du directeur de cabinet de la ministre en charge des affaires sociales, Christian Aboké Nza, représentant la ministre empêchée.

Les enfants en fête

Les enfants ont passé une journée mémorable. Chacun d'eux a reçu son lot de jouets, consommé les boissons RAGEC à volonté et enfin a dansé. Ce qui les aura plus marqué c'est la visite guidée des installations de l'usine, à laquelle ils ont eu droit. Accompagné du directeur de l'usine M. Ali Assi, les visiteurs ont découvert d'énormes machines qui traitent l'eau minérale et les jus de fruit. Ils ont apprécié le processus de production de ces boissons De la fabrication des bouteilles, des bouchons en passant par des poignets ; la mise en bouteille, l'étiquetage, l'emballage et le stockage, les enfants ont tout vu.

A cette même occasion, les organisateurs ont fait des dons des vivres et divers aux différents orphelinats invités pour la circonstance. Ces dons sont notamment constitués de cartons de poulets, des sacs de riz, des détergents, des savons, des sacs scolaires et des parapluies. Le directeur général de RAGEC a relevé que ce n'est pas pour la première fois que sa société soutient les orphelins, en leur apportant des jouets, des cadeaux et de la nourriture. Entre autres initiatives à mettre à son actif, ce dernier a évoqué la présence parmi les employés de son entreprise, de plusieurs ressortissants des orphelinats et l'octroi de bourses à certains orphelins qui ont atteint l'âge majeur.

Des jouets, des cadeaux et de la nourriture

Le directeur de cabinet de la ministre en charge des affaires sociales, a quant à lui salué les initiatives de la direction générale de RAGEC, à l'endroit des orphelins qui sont également la cible de son département ministériel. «*Nous nous mettons à vos côtés dans l'approche qui est la vôtre* », a-t-il rassuré. Profitant de cette occasion, Christian Aboke Nza a lancé un appel à l'endroit des structures d'hébergement d'enfants, de se conformer aux normes, car nombreuses d'entre elles ne le sont pas. « *Je les invite à se rapprocher des services des affaires sociales, avant que les mesures de fermeture ne soient prises. Nous sommes disposés à les accompagner*», a-t-il insisté.

Rappelons que ces enfants sont venus des orphelinats Maison espérance de sœur Dorcas, Fatima, Béthanie, Gaston Céleste, Espace Jaro, Centre Nazareth et cœur Immatriculé.

Dominique Maléla

Makélékélé

NINON GOUAMBA APPORTE DE L'EAU POTABLE AUX HABITANTS DE MATOUR

Habitué, comme certains quartiers de Brazzaville à la rareté de l'eau, le quartier Matour à Makélékélé vient enfin de bénéficier de la générosité du député de la circonscription électorale de Ouenzé 4, Ninon Gouamba. En attendant le rétablissement de l'eau potable dans la zone, ce digne fils du pays s'est résolu de distribuer gracieusement de l'eau potable aux ménages les plus touchés.

Il l'a fait au nom de la Fondation qui porte son patronyme. Son geste philanthropique a été unanimement salué dans le secteur parce que l'eau dit-on c'est la vie. Le député Ninon Gouamba a ainsi apporté la vie aux habitants de Matour. Depuis le 13 décembre 2018, date de démarrage de l'opération, des camions citernes distribuent de l'eau potable tous les jours aux habitants du quartier Matour, dans la zone de l'église évangélique de Makélékélé. On assiste à une véritable parade de bidons jaunes et des autres récipients des citoyens à la recherche de l'eau. Lassés de passer des nuits banches dans l'espoir d'en recueillir quelques gouttes des robinets de la Congolaise des eaux, les populations de Matour se ravitaillent soit dans la rivière Djoué soit dans le fleuve Congo.

En effet, depuis bien longtemps, l'eau n'est plus disponible dans le réseau de l'ex-Snde au quartier Matour. « Il y a quelque temps on pouvait avoir de l'eau les samedis et dimanches tard dans la nuit. Ce moment est révolu on ne sait plus quand on peut l'avoir », explique Lionel Massamba, un père de famille qui s'approvisionne en eau potable pendant que son épouse est au marché.

Avec les difficultés multiformes actuelles de l'ex-Snde, la situation s'est largement dégradée au point où toute une semaine peut passer sans que le quartier ne soit approvisionné en eau potable, renchérit Josée Nkodia, une dame au foyer.

Pour le bienfaiteur, cette distribution gracieuse d'eau s'inscrit dans le cadre de la dynamique philanthropique lancée depuis sept ans par la Fondation Ninon Gouamba. « Il est naturel qu'on se retrouve à Makélékélé qui est une partie du Congo pour donner de l'eau potable à la population. Notre fondation est d'envergure nationale. La fondation fait en sorte que ces ménages qui n'ont presque plus accès à l'eau potable puissent l'avoir. Nous contribuons tant soit peu au bien être de ces compatriotes », a-t-il déclaré.

Mais sa solution est aléatoire, alors que le besoin s'avère perpétuel. D'où l'appel à la prise en main de la situation par le gouvernement. « La fondation ne peut pas régler définitivement la situation. Il faudrait que le ministre en charge des questions d'eau et d'électricité prenne ses responsabilités pour que les populations de Matour aient de l'eau tous les jours », lance-t-il aux pouvoirs publics.

Après Matour à Makélékélé, la fondation Ninon Gouamba mettra le cap sur Mikalou, au nord de Brazzaville, pour des échanges avec les populations sur leur quotidien. Question de cerner les difficultés les plus criantes, afin d'envisager avec leur concours des solutions bien que palliatives.

E.O.

Gestion du CHU B

L'ENCAISSEMENT DES RECETTES HOSPITALIÈRES ATTRIBUÉ À LA BANQUE POSTALE DU CONGO

C'est ce qui ressort du protocole d'accord signé au début de ce mois de décembre, entre le ministre des finances et du budget Calixte Nganongo et la ministre de la santé et de la population Jacqueline Lydia Mikolo. A travers ledit accord, le recouvrement de toutes les sommes qui seront payées ici et là, à différents niveaux au sein du Centre hospitalier universitaire de Brazzaville (CHU B), est désormais l'affaire de la Banque postale du Congo (BPC).

Cet accord conclu pour une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction, prend effet à compter de sa date de signature. Il s'inscrit dans le cadre du renforcement des capacités de recouvrement au niveau des recettes et permettra de remédier aux dysfonctionnements constatés, au sein de plus grand établissement hospitalier du pays. Selon les termes du texte paraphé, le rapprochement du CHU B avec la BPC a requis l'avis technique de la direction générale de la comptabilité publique, garante de la règlementation en la matière. Ce aux fins de clarifier aux différentes parties, les principes de séparation des pouvoirs entre l'ordonnateur et le comptable, conformément à la règlementation en vigueur. On peut lire dans ce document : « le présent protocole d'accord, sans entraver les prérogatives du comptables et celles de l'ordonnateur prévues dans les textes en vigueur dans le pays, précise les modalités de mise en œuvre de l'assistance de la Banque postale du Congo, auprès de la recette hospitalière près le CHU B ». Selon ce protocole d'accord, sont considérées comme recettes, toutes les sommes encaissées au comptant dans les caisses tels les frais d'hospitalisation, les consultations externes, les examens de laboratoire et de radiologie, les actes médicaux et chirurgicaux, toutes les sommes versées dans le cadre des contrats de bail et diverses prestations ; toutes les sommes encaissées au titre de la dispensation des médicaments, fournitures techniques et autres produits de santé.

Avant la mise en œuvre de cet accord et en vue de permettre à la BNP de mener à bien sa mission, il est question pour le CHU B, de faire face à quelques obligations. Au nombre desquelles, la présentation à cette banque d'un barème de tarification de tous les actes et de la pharmacie. Le CHU B est par ailleurs tenu d'informer l'ensemble de ses usagers, sur le nouveau mode de fonctionnement des caisses. De son côté, la BNP investie de tous les pouvoirs en vue de l'encaissement des recettes hospitalières du CHU B préalablement liquidées par le service des admissions et recettes, devra procéder aux vérifications d'usage, avant de réaliser les opérations d'encaissement. Les recettes encaissées seront validées par le receveur hospitalier.

En outre, la BNP devra à la réception des fonds au titre du règlement des opérations de recettes, délivrer quatre avis d'opération. Leurs destinataires sont respectivement le malade, la BNP, le receveur et le service prescripteur. La BNP devra également assurer la traçabilité des opérations d'encaissement à la fin de la journée, en fournissant au CHU B, son solde créditeur au quotidien, conformément à la procédure arrêtée d'accord partie. Pour ce faire, la BNP est tenue de procéder au reversement des recettes encaissées tous les jours en fin de journée, dans le compte du CHU B.

Les deux parties ont convenu de mettre en place un comité de suivi composé de deux à quatre représentants de chaque partie, pour traiter ou remonter les problèmes de dysfonctionnement de tous genres, rechercher ou apporter les solutions appropriées et assurer la bonne exécution de cet accord. Cette commission se réunira quatre fois par an.

Dominique Maléla

PARADOXES

◆Nos députés usent d'une seule et même expression en guise de conclusion...

Est-il besoin de déterrer les « Remarques sur la langue française » de Vaugelas, pour comprendre le virus dont souffrent certains de nos élus ? A en juger par la parfaite maîtrise de leur langue de travail (le français), mais aussi par la connaissance des dossiers, nos députés font la fierté de toute la Nation. Ce qui fait dire aux critiques littéraires que les députés Congolais, du moins la plupart d'entre eux, font honneur à leur pays. Ils sont dignes. Mais, pourquoi diantre, tous ou presque concluent leurs interventions de la même manière : « *quand j'ai dit comme ça, je vous remercie* » ? Vaugelas disait : « *mon dessein n'est pas de reformer la langue, ni d'abolir les mots, ni d'en faire, mais seulement de montrer le bon usage* ». La langue française est si riche, si vaste, si profonde. Elle nous sert un grand champ de mots et d'expressions parfois empruntés du Latin ou du Grec, souvent inutilisés. Pourtant, nos députés peuvent piocher et bêcher dans les profondeurs du vocabulaire des langues mortes, pour en ressortir des dépouilles qui font la richesse du français. Pourtant, ils sont capables de forger d'autres énoncés en guise de conclusions et éviter de faire croire à nos enfants que l'expression rébarbative souvent utilisée, fait partie du langage parlementaire.

◆Un gorille garde un enfant pendant cinq jours

La scène s'est passée la semaine dernière dans un district du département de la Sangha situé dans le nord-ouest du Congo où une femme a tenté un infanticide en jetant son bébé dans la forêt. Après avoir commis cet acte odieux, cette femme croyait que l'enfant allait être tué par des bêtes féroces et que personne ne serait au courant. Malheureusement pour elle, un gorille, à la manière d'un humain, a récupéré l'enfant et assuré son gardiennage pendant cinq jours. Ayant constaté au loin une présence humaine, l'animal s'est approché d'une route qui conduit vers un pays voisin où des voyageurs qui attendaient un bac pour traverser un cours d'eau. A cet endroit, la bête a déposé vivant cet enfant avant de repartir en toute vitesse dans la forêt.

Surpris par ce geste du gorille, les voyageurs ont informé le sous-préfet du district. Ce dernier s'est rendu sur les lieux en compagnie des agents de la police, de la gendarmerie et des affaires sociales pour récupérer le bébé.

Après enquête, la mère de l'enfant a été retrouvée. Cette dernière a reconnu avoir jeté le bébé au motif que l'auteur de la grossesse avait refusé d'assumer ses responsabilités. Actuellement la femme se trouve entre les mains des agents de l'ordre tandis que le bébé qui apparemment jouit d'une parfaite santé est pris en charge par le service social.

Dans la localité, l'acte posé par le gorille a donné lieu à plusieurs interprétations dont la plus répandue est que le gorille loin d'être un animal est un aïeul qui aurait pris la forme de cette bête pour assurer la sécurité du bébé et l'entourer de bons soins. Miracle !

◆Il est mort mais son arme continue de faire des victimes

Il s'agit de Mikhaïl Kalachnikov l'homme qui a inventé le fusil nommé le célèbre AK-47 (communément appelé « Kalachnikov »). Sa simplicité, sa légèreté et sa rusticité en font un succès mondial, qui aurait été produit à plus de cent millions d'unités, copies comprises. Cependant, la propriété intellectuelle étant collective en droit soviétique, le succès de l'invention n'a pas fait la richesse de l'inventeur, qui a gardé des revenus modestes.

Le fusil de Kalachnikov est devenu le fusil d'assaut le plus populaire du monde et qui a apporté beaucoup de devises à son pays sans que l'inventeur n'en tire le bénéfice. Kalachnikov qui est mort le 23 décembre 2013 à l'âge de 94 ans affirmait paradoxalement qu'il était fier de son invention et regrettait qu'elle soit utilisée par des terroristes avant d'ajouter : « *je préférerais avoir inventé une machine agricole qui aiderait des fermiers dans leur travail car il ne m'est pas agréable de voir toutes sortes de criminels tuer avec les armes que j'ai créées.* »

◆Des chargeurs font la loi dans les arrêts de bus

Ils sont visibles dans tous les arrêts de bus de Brazzaville où ces chargeurs se comportent en véritables maîtres de terrain. Visiblement drogués, ces chargeurs se disent propriétaires des stations de bus de la capitale dont ils assurent la salubrité. Les chauffeurs de bus et les contrôleurs doivent subir leur diktat.

A l'arrêt de bus « Liboulou » en référence à l'érosion de Ngamakosso dans l'arrondissement 6 Talangaï, un harcèlement est exercé sur les clients. Il leur est proposé des bus qu'ils présentent comme assurant un service express alors qu'il n'en est rien. Ils crient : Mikalou pressé ou Mampassi pressé », pendant ce temps au moins 4 à 5 chargeurs s'installent dans le bus pour donner l'impression que le moyen a déjà quelques occupants et qu'il va bientôt démarrer pour ensuite compléter le reste des places en cours de route. Chaque fois qu'un client prend place, un chargeur sort et le nombre des occupants reste le même. Il va falloir attendre un instant avant que le bus se mette en mouvement.

A l'arrêt « Linbanga ya talo » par contre, un chargeur visiblement drogué se pointe chaque matin entre 5 heures et 6 heures des moments de non affluence des passagers pour menacer chauffeurs et contrôleurs pour lui laisser une pièce de 50 ou 100 francs alors qu'il n'a chargé aucun client. Quel paradoxe !

◆Les kadhafi tiennent tête

On croyait qu'avec la reprise du transport sur le Chemin de Fer Congo Océan, le phénomène des Kadhafi allait s'estomper. Hélas ! On constate qu'à la moindre pénurie, ces vendeurs ambulants de produits pétroliers sont présents. Ces Kadhafi exercent leur activité à côté même des stations-service pour prouver qu'ils sont nécessaires. Ils souhaitent la pénurie pendant les fêtes pour se faire de l'argent sur le dos des propriétaires de véhicule.❐

Point de vue

COMBIEN DE PERSONNES VIVANT AVEC HANDICAP, EXISTENT-ILS EN RÉPUBLIQUE DU CONGO ?

Cette question, je me la suis posée lors de la célébration le 3 décembre dernier, de la journée mondiale de la personne vivant avec handicap. Une réponse précise est aujourd'hui peu probable, dans la mesure où le recensement de cette catégorie de citoyens remonte à plusieurs années. Si on prend en ligne de compte la considération de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), selon laquelle les personnes handicapées représentent 15% de la population d'un pays, on peut estimer qu'environ 600.000 des 4 millions de congolais sont des handicapés. Doit-on se baser sur un tel raisonnement mécanique pour répondre à une question aussi fondamentale, alors qu'avec un peu de volonté, on peut disposer de données statistiques viables?

En effet, le ministère des affaires sociales qui est notre tutelle, a maillé le territoire national (sous-préfectures et arrondissements des grandes villes), en plusieurs circonscriptions d'actions sociales (CAS). Pourquoi ne pas commettre à chacun de ces démembrements, la tâche d'effectuer régulièrement le recensement de cette catégorie de la population? La collecte des informations en provenance de ces différentes circonscriptions, permettrait d'évaluer périodiquement le nombre de personnes vivant avec handicap en République du Congo. Les choses se passent ainsi en Côte d'Ivoire. Un expert du ministère de la santé de ce pays, s'exprimant sur les antennes de Radio France Internationale le 3 décembre 2018, n'a pas hésité d'avancer le chiffre de 1.800.000 personnes vivant avec handicap en 2015 dans son pays.

Comment évoquer la question de la prise en charge des personnes vivant avec handicap, si en amont on n'a pas la maitrise de leur effectif ? La systématisation du recensement de cette catégorie tous les trois ans, est un réel gage de la bonne volonté de l'exécutif, de prendre en main les problèmes qui concernent les handicapés. Les seules informations avérées à ce jour, font état

Armand Guy Richard

de ce que le département de la Bouenza regorge du plus grand nombre de déficients moteurs dans le pays. On sait également que les handicapés moteurs battent le record des pourcentages des personnes vivant avec handicap en République du Congo. C'est tout. On ignore par exemple, le point de la situation des déficients auditifs.

L'initiative du chef de l'Etat, de créer le Conseil consultatif des personnes vivant avec handicap, est vivement saluée par cette catégorie sociale. La mise en place prochaine de ce Conseil, conformément aux articles 234 et 235 de la Constitution portant création de cette institution, est une grande première en Afrique. Je suis convaincu que les membres de ladite institution pourront régler plusieurs problèmes, relever de nombreux défis.

En procédant dès leur entrée en fonction, à la réalisation d'une cartographie de la repartition de la population cible, au recensement de celle-ci courant 2019, à l'analyse des problèmes spécifiques à chaque catégorie d'handicap et à la soumission des problèmes répertoriés aux décideurs, en vue de leur résolution.

Une précision s'impose : la gestion de la problématique du handicap est une question transversale. Outre le ministère des affaires sociales, la résolution des problèmes des handicapés est l'affaire de plusieurs autres départements ministériels. Au nombre desquels les différents ministères en charge de l'enseignement, le ministère en charge des sports et celui en charge des médias, pour ne citer que ceux-là. Les uns et les autres sont appelés à différents niveaux de mettre la main à la pâte, pour la formation des enseignants qualifiés évoluant dans les instituts spécialisés ; la formation des interprètes en langue des signes, pour permettre aux élèves déficients auditifs de poursuivre leurs études au lycée et à l'université ; la construction des écoles spécialisées dans l'hinterland ; la formation des entraineurs d'handisport ou sport adapté; l'attribution des espaces dans les médias audiovisuels, afin de produire des émissions susceptibles de faire évoluer le regard de la société, sur les personnes vivant avec handicap.

Ces personnes souhaitent vivement, que le président de la République accorde une audience à leurs représentants. Cet échange permettra au père de l'ensemble des congolais, les valides comme les handicapés, de mieux cerner la problématique du handicap.

Armand Guy Richard Ndinga Okossa,

ANNONCES

A l'occasion des fêtes de fin d'année et de nouvel an, Le Patriote réserve à partir de son édition du 24 décembre 2018, des espaces promotionnels.

Contacts du journal :

05 521 45 73 / 06 664 18 19

Sciences

REVOLUTION SCIENTIFIQUE ET INDUSTRIELLE D'ICI L'AN 2050, CAS DU CONGO

Le président de l'Académie des Beaux-Arts du Congo (ASAC), M. Maurice Itous Ibara, a lancé récemment à Brazzaville, la première révolution scientifique et industrielle de l'Afrique d'ici 2050, cas du Congo, pour prouver à l'humanité les résultats de ses recherches qui marquent une rupture totale, une discontinuité de la pensée scientifique en mettant en évidence la biologie, la physique et la chimie à base du magnétisme.

De l'avis de M. Itous Ibara, l'intérêt de la révolution industrielle en Afrique est de placer le Congo au premier plan des pays producteurs des énergies renouvelables. Il s'agira aussi de permettre à l'homme, en particulier l'Africain, d'augmenter la liste mondiale des chercheurs de renommée par sa participation au développement des Etats et des continents. La préoccupation du chercheur est de faire de l'Afrique en général, et du Congo en particulier, le plus grand champ ou la plus grande réserve de pétrole et des minerais renouvelables.

Maurice Itous Ibara

Selon lui, les Africains connaissent le magnétisme plus que les occidentaux. Le problème est qu'ils exercent le magnétisme plus la « nuit » que le « jour ». « *Aujourd'hui, nous rationnalisons le magnétisme. Nous l'amenons au grand jour sous le vocable de magnétisme vital. Celui-ci a sa formule, son équation qui nous permet d'innover dans la science et la technologie. L'une des grandes manifestations caractéristiques du magnétisme est la création, l'innovation dans la biodiversité. Les Africains en sont maîtres. Avec le magnétisme, les Africains peuvent créer des animaux, des végétaux et des minéraux* », a expliqué M. Itous Ibara.

Parlant de l'innovation scientifique, le chercheur définit la biologie magnétique comme étant une science du règne des êtres vivants. Son objectif est d'étudier la vie de ces êtres dans le cadre du magnétisme qui les caractérise. Elle s'intéresse à la vie des êtres vivants depuis les bases fondamentales de l'existence extra-élémentaire des cellules.

Pour mener toutes ses recherches, M. Itous Ibara recourt à la physique à magnons qui est la science des particules vitales et des atomes vitaux à partir desquels il est possible de réaliser l'émanation des énergies renouvelables. La physique à magnons permet de rendre pérennes les énergies qui, au départ, étaient des fossiles. De ce fait, elle se définit comme la science des énergies renouvelables. Son objectif est d'étudier à fond les particules vitales et leurs atomes vitaux, de déceler leurs origines, leurs caractéristiques et leur comportement face aux êtres vivants, a ajouté le chercheur.

M. Itous Ibara est président de l'ASAC, président du comité d'organisation de la première révolution scientifique et industrielle en l'Afrique, le cas du Congo. Il est chercheur en physique, en chimie-biologie, inventeur de la physique à magnons et de la biologie magnétique. Il est docteur en sciences de gestion axées sur l'environnement, filière communication d'entreprise, option graphisme publicitaire et management. Il a soutenu une thèse sur le thème « *Eco publicité et dynamique de la structure du marché des produits de consommation de masse au Congo* ».

Gulit Ngou

Education

DES ÉLÈVES À L'ÉCOLE DE LA SÉCURITÉ CIVILE

120 apprenants de l'école internationale turco-congolaise viennent de découvrir les métiers et les merveilles de la sécurité civile. La visite guidée qu'ils ont effectuées récemment à la direction générale de la sécurité civile a apporté un plus à leur intellect. L'objectif de cette visite étant de renforcer le lien entre la culture et la sécurité civile chez les plus petits.

Comme on le voit, les différents services et métiers de la sécurité civile continuent de susciter la curiosité des citoyens. Ces derniers temps, sa direction générale mobilise des visiteurs parmi les élèves des écoles basées à Brazzaville dont l'école internationale turco-congolaise. La récente visite entreprise par les 120 élèves du primaires et du secondaire de l'école turco-congolaise en constitue la parfaite illustration. Au cours de cette visite guidée, les plus petits ont été édifiés sur les missions dévolues à la sécurité civile. Le directeur général de la sécurité publique de Brazzaville, le colonel de police Jean Bernard Boyanghas et ses collaborateurs ont non seulement expliqué le fonctionnement du processus de sauvetage mais aussi fait des simulations qui ont émerveillé les visiteurs. Dans cette effervescence, quelques jeunes ont joué le rôle d'un jeune sauveteur du célèbre film d'animation « Sam le pompier ».

Le directeur général de l'école internationale turco-congolaise Mehmet Emin l'a expressément sollicité « *pour faire comprendre aux élèves comment la sécurité civile apporte-t-elle secours aux personnes en détresse* ».

De son côté, le directeur général de cette institution a déclaré : «*nous faisons en sorte que la culture de la sécurité civile soit inculquée aux enfants. Nous avons insisté sur la maitrise du numéro 118 que chaque personne en détresse peut faire usage pour alerter le personnel de la sécurité civile. Ceux du collège ont été informés sur la chaine du secours qui part du témoin d'un drame à la phase hospitalière. Par contre, ceux du lycée ont été informés des missions de la sécurité civile*». Il a précisé qu'au-delà de l'initiation des enfants aux métiers de la sécurité civile, ces visites guidées en faveur de la « *pépinière qui monte et se développe, suscitera à coup sûr, des vocations pour que certains deviennent des sapeurs-pompiers* ».

En effet, pour mieux faire comprendre le processus du sauvetage aux hôtes, des simulations ont été organisées. « *La phase pratique a été un succès avec les équipements de secours. Nous avons simulé les missions de sécurité civile, particulièrement des missions de sauvetage. Ignorée par certains congolais, la première préoccupation des sapeurs-pompiers est de sauver des vies humaines* ».

Ainsi compris, des élèves ont été mis à l'épreuve en éteignant un incendie sous le regard bienveillant des techniciens. Pour la mission de sauvetage délicate, ils n'ont été que des spectateurs. Cette mission a consisté à sauver une personne coincée au troisième niveau d'un immeuble de 8 étages en flamme. La victime ne pouvant pas utiliser les voies de sortie ordinaires demande du secours. Les sapeurs-pompiers ont utilisé l'échelle automatique qui a permis d'extraire la personne du danger. Des moments merveilleux qui ont permis aux apprenants de comprendre que « sauver des vies, ce n'est pas donné à tout le monde et qu'être sapeur-pompier, c'est une fierté ».

Ernest Otsouanga

Afrique centrale

PLAIDOYER POUR UN MEILLEUR FINANCEMENT DU SECTEUR CULTURE

Le responsable du secteur Culture au bureau régional multi secteur de l'UNESCO, M. Christian Ndombi, a appelé récemment à Brazzaville, les ministres de la culture de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) à faire un plaidoyer dans chacun des Etats et au niveau de la sous-région, afin que la culture soit au centre du développement et bénéficie davantage de financement.

« *Dans nos pays, les budgets consacrés à la culture sont faibles, et lorsqu'il y a des coupures au niveau de l'Assemblée, on commence toujours par la culture. Et nous, acteurs, nous avons notre part de responsabilité. Il nous revient d'inciter les dirigeants à prendre un engagement politique, afin que le budget consacré à la culture soit conséquent* », a dit M. Ndombi au cours d'une interview à l'issue du premier conseil des ministres de la culture de la CEEAC, tenu il y a quelques jours à Brazzaville.

On rappelle que, conscients justement de ce que le secteur Culture souffre d'une certaine déconsidération de la part des pouvoirs publics, les ministres ont, à cette réunion de Brazzaville, signé une déclaration dans laquelle ils se sont engagés à œuvrer au développement et à la promotion de la culture et des industries culturelles créatives.

Quant à la restitution des objets culturels volés ou pillés qui se trouvent en occident, M. Ndombi a souligné que l'Afrique n'est pas encore prête à les recevoir. Elle doit préparer les musées, les structures et renforcer les capacités des conservateurs, afin de mieux conserver ce patrimoine comme cela a été le cas en Europe. « *Le retour de ces objets ne se fera pas en une fois, l'Afrique doit préparer le retour de ces objets d'art à travers des formations pour pallier quelques défaillances* », a-t-il indiqué.

Parlant du statut des artistes, le responsable du secteur Culture au bureau régional multi secteur de l'UNESCO pense qu'il est un problème très important qui concerne quasiment tous les pays. «*Nous connaissons tous un certain nombre d'artistes qui ont fait une belle carrière, mais qui sont devenus des mendiants. Il est question d'établir une couverture sociale qui leur permettra de vivre de leur art, et de sorte que l'UNESCO puisse contribuer à l'élaboration du statut de l'artiste* », a-t-il insisté, en rappelant qu'en 1980, l'UNESCO avait fait une recommandation à ce sujet.

M. Ndombi a bien sûr déploré le faible pourcentage, dans le Produit intérieur brut (PIB) en Afrique, des industries culturelles qui sont génératrices de revenus et créatrices d'emplois dans le monde entier. « *L'Afrique Centrale doit mettre l'accent sur la dimension économique de la culture. Celle-ci doit être au centre du débat, afin que la sous-région puisse promouvoir sa culture et sa diversité culturelle* ».

Selon lui, l'Afrique centrale n'a pas suffisamment de sites sur la liste des patrimoines mondiaux de l'humanité et qu'on ne perçoit pas aujourd'hui que l'inscription sur cette liste rapporte des devises et dynamise le tourisme et l'économie des pays. « *Dans cette sous-région, on constate que la culture est le parent pauvre*», a-t-il conclu.

En revenant sur le statut particulier des artistes, le spécialiste du programme Développement et Coopération de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), M. Kanel Engandja-Ngoulou, a reconnu que globalement, il y a certains pays qui disposent du statut particulier des artistes, mais que celui-ci n'est pas réellement appliqué.

Ce manquement fait que l'artiste a du mal à jouir de son art. A ce sujet, le Congo a un projet de loi qui va être adopté au Parlement. Celui-ci pourra servir d'exemple pour arriver à mutualiser un certain nombre de savoirs, afin de mettre en place une plateforme d'échange d'expériences dans la sous-région, a fait savoir M. Kanel Engandja-Ngoulou.

Gulit Ngou

Guy Lionel Mayolas, président de la Fécofoot

« IL FAUT RÊVER ET CROIRE EN UN FOOTBALL PLUS PERFORMANT DEMAIN »

Autoritaire, ambitieux et combatif Guy Liionel Mayolas l'est depuis qu'il s'est affirmé à l'Etoile du Congo où on l'a découvert. Mais il a aussi laissé des traces impérissables à Tout-Puissant Mystère avant de viser plus haut. Désormais propulsé à la tête de la gestion du gros malade qu'est le football, il a bien voulu s'ouvrir à l'hebdomadaire « Le Patriote » pour dégager les grandes lignes de son action.

Le Patriote : ***Président, avant d'évoquer votre action désormais en cours, quelle lecture faites-vous de l'état du football congolais au moment où vous prenez les choses en mains ?***

Guy Lionel Mayolas : Je crois que je n'apprends rien à personne en affirmant que le sport est fait de hauts et de bas. Le football congolais, en ce moment, est dans le creux de dents de scie. La préoccupation aujourd'hui est de se battre pour lui donner vie. Le secret de la renaissance est dans le travail.

L.P. : ***Oui, mais quelle recette entendez-vous appliquer pour atteindre l'objectif visé ?***

G.L.M. : Pendant la passation de service, j'avais clairement annoncé que mon action sera axé sur quatre plans parmi lesquels le développement du football de jeunes, la formation, la professionnalisation du football. Mais tout cela doit se réaliser avec toute la rigueur et un maximum d'application. C'est seulement à ces conditions-là qu'on peut rêver et croire en un football plus performant demain.

L.P. : ***Décidément, il s'agit d'un programme très exigeant mais disposez-vous du potentiel requis pour y faire face victorieusement ?***

G.L.M. : La question ne se pose même pas ; Si on n'y croyait pas, on ne serait pas là. Le sport de haut niveau a ses exigences et nous sommes organisés selon le principe « un pour tous et tous pour un » qui traduit la solidarité et la complémentarité. C'est donc ensemble que nous entendons nous sacrifier pour donner un avenir meilleur au football congolais.

L.P. : ***Un premier défi d'envergure pointe à l'horizon à savoir l'organisation de la CAN féminin en 2020. Vu l'état des lieux comment allez-vous procéder pour ne pas ressembler aux Diables-Rouges handball dames ?***

G.L.M. : Je vous informe que ces derniers temps, nous nous concertons régulièrement avec la tutelle. L'objectif étant, bien sûr, de réussir l'organisation et aussi d'afficher une figure honorable. Il y a forcément beaucoup à faire au regard des derniers résultats de notre équipe nationale. Mais nous envisageons mettre à contribution la diaspora et mettre le paquet sur les rencontres amicales. Il en faut beaucoup selon le schéma retenu par le staff technique afin de mettre en place une équipe qui réponde aux attentes. En tout cas, les choses sont prises très au sérieux.

L.P. : ***Mais, président, il y a aussi les Diables-Rouges hommes qui devraient jouer leur va-tout au Zimbabwé dans la mesure où ce n'est pas encore totalement cuit.***

G.M. : Vous venez de le dire, les Diables-Rouges football hommes ne sont pas totalement éliminés de la CAN 2019. Souvenez-vous pour la CAN 2015 en Guinée Equatoriale, le Congo était allé chercher sa qualification à l'extérieur. Donc, l'opération Zimbabwé n'est pas une mission impossible. C'est une affaire de concentration, d'organisation, de préparation et de détermination. Mais déjà avec la tutelle nous sommes en train d'échanger sur la question. Je crois que ces différentes concertations vont nous aider à atteindre l'objectif visé.

L.P. : ***Vous parlez beaucoup de contacts avec la tutelle, est-ce dire que vos rapports sont au beau fixe ?***

G.L.M. : Je ne peux me permettre de nier que nos structures ont connu une période de froid due sans doute à certaines incompréhensions. Maintenant, croyez-moi, le nuage s'est dissipé et, désormais, la confiance règne entre la tutelle et la fécofoot. Le ministre en personne a régulièrement pris la peine de nous prodiguer des conseils pendant les réunions. Oui, nos rapports sont au beau fixe.

L.P. : ***Si tout baigne dans l'huile avec la tutelle, qu'en est-il de la collaboration avec le fonds africain pour le développement du football ?***

G.LM. : Nous avons tous rêvé à l'époque et cru à un ciel radieux pour le football congolais. Mais sur le terrain de la pratique nous avons été confrontés à plusieurs difficultés dans la mesure où le contexte économique n'est pas tout à fait favorable. Bon, Monsieur Christian Lagmide est en ce moment en Europe. Nous avons néanmoins réussi à signer un certain nombre de contrats que nous allons officialiser en temps opportun. Ainsi donc, le projet n'a pas été abandonné.

L.P. : ***Pour terminer, quel est votre mot de la fin ?***

G.L.M. : Nous voulons dire à tous les opérateurs de football que notre politique est celle de la main tendue. En d'autres termes, nous demandons à ceux qui sont disponibles et disposés à servir le football tant masculin que féminin de se joindre à nous pour qu'ensemble nous soyons engagés dans le combat pour la réhabilitation du football congolais. Ma pensée, à cet instant précis, va vers les anciens footballeurs qui vivent en groupuscules. Nous aimerions qu'ils s'organisent plus sérieusement pour les aider. Notre porte reste ouverte aux contributions diverses qui puissent aider le football congolais à reconquérir la place qui était la sienne.

Propos suscités et recueillis par Nathan Tsongou

Formation dans le sport

DE L'ESPOIR APRÈS LE PASSAGE

On s'en souvient, trois membres de l'organisation non gouvernementale Vivario ont sillonné tout récemment certains départements du pays en compagnie des experts du ministère en charge des sports. Objectif ? Procéder à un repérage en prévision de l'implantation très prochaine des centres de pré-formation en volley-ball et football.

Dans un jet affrété pour la circonstance la délégation a pu se rendre à Ouesso, Ewo, Pointe-Noire, Dolisie et Sibiti : A cause du manque et du mauvais temps les étapes d'Owando, Djambala et Madingou ont été annulés. Mais ce n'est que partie remise car le partenariat est fait pour durer. Dans un premier temps Vivario va s'atteler à installer à compter de février-mars 2019 trois centres au total à Sibiti, à Ouesso et dans une autre localité qui va être choisie par Vivario. Car le souci primordial de cette ONG est de prendre en charge les enfants vulnérables et créer des centres à proximité des établissements scolaires. L'opération est entièrement prise en charge par cette ONG qui va gérer elle-même son financement. Il n'est donc pas question de 10% ou de droit de regard. Les Brésiliens sont, eux-mêmes, les principaux acteurs du projet. Ce qui évidemment, va nous épargner des passe-droit, de diverses interventions genre trafic d'influence ou corruption. Voilà pourquoi le projet n'a pas été placé sous la coupe de la direction générale des centres de formation. C'est un œil neutre qui va gérer la formation en vue d'une élite plus compétitive demain.

Une solution idoine pour compenser la faillite des acquis du passé

Depuis si longtemps on ne fait que déplorer la disparition du foot-pelote. Il n'y a plus d'espace et plus de bénévoles prêts à se sacrifier pour animer à nouveau le secteur. C'est encore les joueurs de l'élite qu'on retrouve dans le sport dit loisirs généralement très arrosé. Dans le même temps, l'office national des sports scolaires et universitaires est ignoré parce que le matériel est désormais trop coûteux et l'organisation des compétitions devenue budgétivore. Aussi, la pépinière de l'élite fait dorénavant défaut. Ce qui fait que cette élite éprouve énormément de mal à se renouveler. La preuve venait de nous être donnée par le handball où les joueuses de l'âge de Bassarila ont encore été convoquées en équipe nationale. De même, il n'y a plus de sportifs en provenance de l'intérieur du pays comme si, là-bas, le talent avait subitement et mystérieusement disparu. C'est dire que le ministre Hugues Ngouélondelé a fait preuve d'inspiration en se tournant vers le Brésil ou le Volley-ball et le football sont parmi les meilleurs au monde.

Seulement, la prise en charge concerne les enfants vulnérables de 8 à 15 ans. Mais, après, il faudrait bien que le relais soit pris par la direction générale des centres de formation pour que la formation ne soit pas inachevée. Et là, ce sera au tour des équipes de l'élite de s'organiser pour piocher les meilleurs éléments selon le profil à leur convenance. Voyez-vous, l'équipe angolaise qui vient de monter à nouveau sur le toit de l'Afrique il y a quelques jours à Brazzaville est composée en grande majorité des jeunes filles qui ont participé, il y a quelques années à Oyo, à des compétitions organisées dans la catégorie des cadettes ou des juniors. Elles ont été suivies, et encadrées au point de s'épanouir harmonieusement. C'est cela qui manque au Congo.

Georges Engouma

23ème édition du championnat d'Afrique des nations de handball féminin

L'ANGOLA TOUJOURS SOLIDE SUR SON TRÔNE

Les rideaux sont tombés mercredi dernier sur la deuxième édition du challenge Edith Lucie Bongo Ondimba qu'organisait le Congo au gymnase Nicole Oba à Brazzaville. La cérémonie de clôture a été placée sous le patronage du premier ministre chef du gouvernement, Clément Mouamba.

Avant le bouquet final qui devait opposer l'Angola au Sénégal, il y a eu la petite finale qui, elle, avait la particularité de désigner le troisième représentant africain pour la prochaine coupe du monde de l'année prochaine en Allemagne. Cette explication RDC-Cameroun a tourné à la démonstration pour la République Démocratique du Congo qui l'a emporté largement devant le Cameroun par 33 à 22. Les Camerounaises ont, peut-être, fait les frais de l'énorme débauche d'énergie consentie face aux Diables-Rouges du Congo en quarts de finale et aux Palancas Negras d'Angola en demi-finales.

En tout cas, mercredi dernier, les Lionnes Indomptables du Cameroun étaient totalement absentes. En revanche l'équipe entraînée par l'ancien Diable-Rouge (hommes), Célestin Mpoua, a été intraitable. Emmenée par la formidable Christiane Wassessa, la R.D.C était tout simplement inaccessible pour le Cameroun. Ce qui laisse entendre clairement que le président Mbayo est en train d'abattre un sacré travail de l'autre côté du fleuve Congo même si plusieurs Congolaises d'ici sont d'un apport non négligeable. La RDC est l'une des rares équipes à avoir opposé une farouche résistance à l'Angola qui a dû sortir le grand jeu pour faire la différence. On verra bien de quoi sera capable cette équipe dans deux ans au Cameroun.

L'Angola a quand même eu chaud en finale

Au regard de la victoire tirée par les cheveux des sénégalaises devant la RDC en demi-finales, on se disait que l'Angola allait tout simplement se balader en finale. Mais, erreur, car après un quart d'heure de jeu la grande Angola était menée largement au marquoir (1-9). Alors, pour beaucoup, la fin du règne angolais était arrivé tellement les Sénégalaises étaient mobiles, précises, imaginatives et particulièrement adroites. Cela avait tout l'air d'une démonstration. C'est à croire que les Sénégalaises avaient caché leur jeu dans les tours précédents pour contrer l'Angola au jour J. en tout cas, très sérieusement, plusieurs spécialistes commençaient déjà à se poser des questions. Seulement, au handball, les choses vont vite et il a suffi que l'Angola appuie sur l'accélérateur pour qu'on s'en rende compte. En effet, ayant pris conscience du danger, les « Palancas Negras » ont décidé de passer à la vitesse supérieure en verrouillant davantage leur défense et en faisant preuve de plus d'efficacité en attaque. C'est ainsi qu'elles ont réussi le retour de manivelle (10-10) avant de passer devant. Dès lors, elles n'ont plus rien lâché. Une vraie démonstration de force du moment où, au coup de sifflet, l'Angola l'a emporté par 19 à 14. Dire que le Sénégal n'a plus marqué que quatre buts en seconde période, les Angolaises sont véritablement des extra-terrestres. L'Angola vient là de signer son treizième titre en 31 ans. Car souvenons-nous, en 1985 à Luanda, l'Angola était éliminée pour la dernière fois en demi-finale par le Congo. Mais deux ans plus-tard, l'Angola était montée sur le toit de l'Afrique. Depuis, son pire classement est seulement la deuxième place qui est d'ailleurs rare. Ce qui fait de l'Angola la meilleure équipe africaine de tous les temps devant le Congo (4 trophées).

Le classement final du rendez-vous de Brazzaville 2018 s'établit ainsi qu'il suit :
1-Angola ;
2- Sénégal ;
3- R.D.C ;
4- Cameroun ;
5- Congo ;
6-Tunisie ;
7- Guinée ;
8- Algérie ;
9- Côte d'Ivoire et
10ème Maroc.

L'Angolaise Albertina Kasoma a été plébiscité meilleure joueuse de la compétition. La Congolaise (de la R.D.C), Christiane Wassessa, est la réalisatrice la plus efficace avec 63 buts. Elle efface ainsi le record établi par Anne Solange Koulenka en 1979 avec 53 buts. Seulement, Solange Koulenka avait inscrit 53 buts en cinq matches alors que Christiane établi son record en huit matches. C'est au Maroc qu'est revenu le trophée du fair-play. L'équipe type du tournoi se compose de Sakho Atako (gardienne-Sénégal), Diop Awa (ailière gauche-Sénégal) Carlos Azenaïdo (ailière droite-Angola), Cualo Isabela (demi-centre-Angola), Christiane Wassessa (arrière gauche-RDC), Hamrouni Amat (arrière droite-Tunisie) et Kasoma Albertina (pivot-Angola).

Merlin Ebalé

QUELLES LEÇONS À TIRER POUR LE CONGO ?

C'est confirmé. L'organisation de la deuxième édition du challenge Edith Lucie Bongo Ondimba est un énorme raté pour le handball congolais au féminin. La cinquième place des Diables-Rouges est tout à fait conforme à la valeur actuelle de notre potentiel.

L'autre jour, à la cérémonie de remise de récompenses, le public a semblé diriger un doigt accusateur vers le président de la fédération congolaise de handball. Ce n'est peut-être pas à tort car le moment n'était sûrement pas encore venu de se porter candidat à l'organisation de cette prestigieuse épreuve panafricaine qui, de surcroît, est dotée d'un trophée qui porte le nom de la fille de notre Chef de l'Etat. L'idéal aurait été de réunir toutes les conditions susceptibles d'accompagner le président Denis Sassou N'Guesso dans sa générosité. Ne l'oublions pas, quand le Congo avait pour la première fois doté la Confédération africaine de handball du challenge Marien Ngouabi, le pays avait également su se forger de nobles ambitions dans la compétition.

Les hommes avaient toujours figuré dans le dernier carré ratant de peu de gagner en finale en 1983 devant l'Algérie au Caire (Egypte). Chez les dames, le Congo s'est permis d'enlever définitivement le trophée après quatre succès d'affilée. C'était l'époque dorée du handball congolais. Mais cela a coïncidé avec une période où le travail était multiforme. Il y avait une sérieuse préparation pratiquement à tous les niveaux et une féroce rivalité (Etoile du Congo-Cara-As Bantous-Petrosport et As Cheminots de Pointe-Noire) qui faisait que ce handball soit tiré par le haut. Il y avait vraiment du sérieux tant dans l'entraînement, dans l'arbitrage et dans la gestion des équipes. Personne ne pouvait se payer de luxe de tordre le cou à l'éthique. Il n'y avait aucun nuage au-dessus du ciel congolais.

Tous les acquis ont subitement fondu comme beurre au Soleil

Tout a commencé quand tous les éminents dirigeants de handball ont brusquement décidé de tourné le dos à la discipline. Dans les quartiers d'autres bénévoles ont eux aussi lâché tandis que l'unique école de formation a été fermée. Des équipes comme As bantous, Avenir du rail, Ucosport, Telesport, Diables-Noirs, Petrosport, etc. ont tout simplement disparu. Finalement, à la tête des équipes rescapées, se sont trouvé des dirigeants qui n'avaient pas la carrure requise. Il est vrai qu'on a vu naître des équipes comme Asel, Abosport, Caïmans, etc. Seulement avec l'essoufflement des jeux de l'office national des sports scolaires et universitaires, le champ de recrutement a tout simplement disparu. Alors les équipes sont réduites à puiser les unes dans les autres. D'où l'actuelle querelle à ne plus finir des chefs. Chaque dirigeant s'efforce de forger la meilleure équipe par des «enlèvements» qui dénaturent la rivalité et le niveau même du handball. A cela s'ajoutent les antivaleurs et le trafic d'influence. Trafic qui a poussé bon nombre de nos meilleurs talents vers la République Démocratique du Congo.

Maintenant, c'est clair, le handball congolais a plongé dans le gouffre. Il ne méritait donc de s'offrir l'organisation du challenge Edith Lucie Bongo Ondimba. Car avec sa veste d'ancienne académie et, en plus, avec le geste combien noble du président de la République vis-à-vis de la confédération africaine de handball, il n'était plus possible au Congo d'organiser juste pour organiser. Il était impératif de se forger en même temps de nobles ambitions pour faire honneur à son excellence Denis Sassou N'Guesso. Mais les dirigeants congolais de handball ont plutôt choisi les promesses et les paroles avant le travail. La punition, évidemment, a été immédiate. Mais qu'est ce qui a été fait pour que les Diables-Rouges répondent aux attentes dans cette compétition de Brazzaville ? Rien, si non compter seulement sur ces talents importés de France et finalement disqualifiés par la CAHB. Mais pourquoi n'a-t-on pas essayé de mettre en place une politique de développement de handball ? Pourquoi avoir provoqué le départ de certaines joueuses vers la RDC ? Pourquoi tant de querelles autour de la gestion du handball ? Ce sont autant de questions que l'on peut se poser à juste titre ? C'est dire que le Congo ne peut s'en prendre qu'à lui-même. Car les choses n'ont pas été prises au sérieux. Maintenant que l'on sait que la prochaine édition aura lieu dans deux ans, il sied de se concentrer dès maintenant sur le sujet sans animosité et haine. Sachons plutôt donner la priorité au Congo.

Georges Engouma